

Fédération Wallonie-Bruxelles : quand la baisse démographique pèse sur les finances

N. Nerinckx

Sous la direction de H. Bogaert

CERPE - Janvier 2026

Department of Economics
Working Papers
Série Politique Economique
N°123-2026/02

Document téléchargeable sur : <https://defipp.unamur.be/cerpe>

Contact : cerpe@unamur.be



RÉSUMÉ

La structure du financement de la Fédération Wallonie-Bruxelles rend ses recettes et ses dépenses particulièrement sensibles à l'évolution démographique. Chaque année, le Bureau fédéral du Plan (BFP) publie ses projections démographiques à long terme, qui servent de référence aux administrations et institutions. Mais, comme toute projection, elles comportent des marges d'incertitude, notamment sur les hypothèses de fécondité, et il est impératif d'envisager d'autres scénarios en termes de natalité. C'est précisément pour tenir compte de cette incertitude et mesurer la sensibilité des finances communautaires aux différentes trajectoires démographiques que **deux scénarios alternatifs** ont été demandés au BFP au-delà du scénario de référence. Voici les hypothèses des trois scénarios :

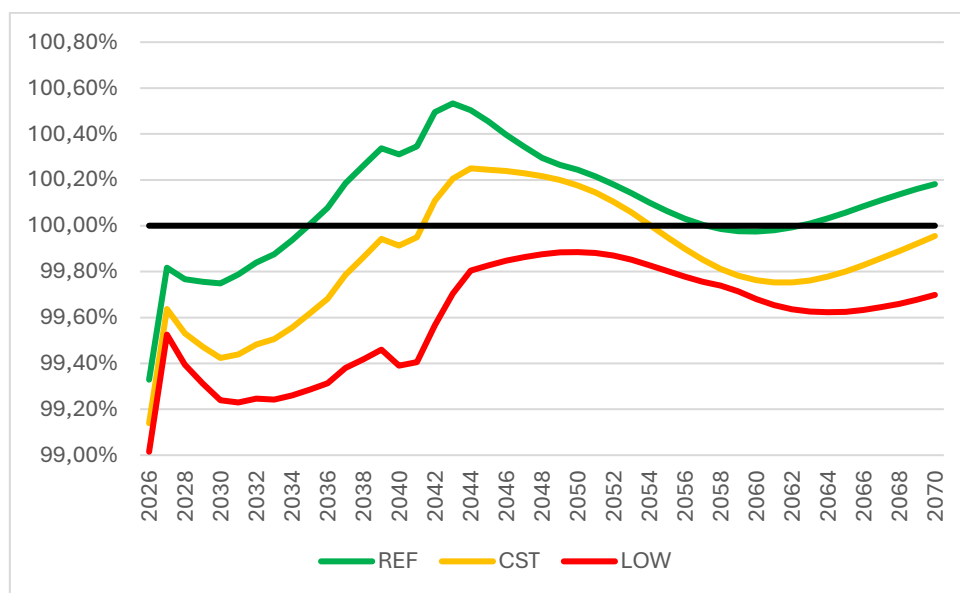
Scénario de référence (REF) : remontée progressive du taux de fécondité jusqu'à 1,6 à l'horizon 2035, niveau qui resterait ensuite stable jusqu'en 2070.

Scénario « constant » (CST) : les taux de fécondité par âge restent constants à partir de la dernière observation (2023) jusqu'en 2070, soit de 1,46 pour la Wallonie, 1,39 pour Bruxelles et 1,48 pour la Flandre.

Scénario « bas » (LOW) : le taux de fécondité diminue progressivement à partir de la dernière observation jusqu'à 1,3 en 2039 pour les trois Régions et reste ensuite constant de 2040 à 2070.

En Fédération Wallonie-Bruxelles (FWB), près de 70 % des recettes – soit plus de 9,2 milliards d'euros au budget ajusté 2025 – proviennent de la dotation dite « TVA » qui dépend, entre autres, du coefficient d'adaptation démographique (CAD) « le plus favorable » entre les deux Communautés. Le CAD représente la croissance de la population de moins de 18 ans par rapport à sa taille en 1988.

Figure 1 : Rapport du CAD ($\frac{CAD_t}{CAD_{t-1}}$) pour chacun des trois scénarios démographiques entre 2026 et 2070



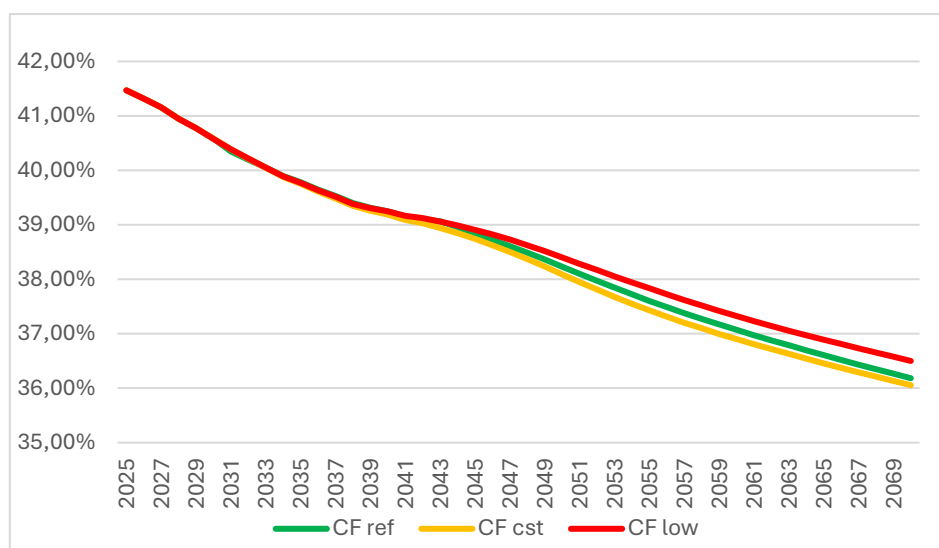
La figure 1 ci-dessus montre le rapport du CAD entre l'année t et l'année t-1, soit la variable déterminante dans le calcul de la dotation TVA. Lorsque la courbe est au-delà de la ligne noire (100%), le CAD fait évoluer positivement la dotation TVA et inversement. Une translation verticale négative se marque pour les scénarios alternatifs. A noter que le niveau exceptionnellement bas de 2026 provient

d'une baisse plus importante que les années précédentes de la population 0-17 ans en 2025, surtout en Fédération Wallonie-Bruxelles, provoquant le passage du CAD francophone au CAD flamand comme étant le plus favorable entre 2025 et 2026.

La figure 1 met en évidence un constat essentiel concernant les différents scénarios démographiques. **Tandis que le CAD tire en moyenne la dotation TVA vers le haut dans le scénario de référence, les deux autres scénarios se caractérisent par une évolution inverse.** Cette diminution, TACEPA¹, du montant à répartir de la dotation TVA impacte négativement les finances des deux Communautés. A noter qu'une diminution de 0,1 point de pourcentage de la croissance du CAD, entraîne un manque à gagner d'environ 10 millions EUR pour la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Le montant global de la dotation TVA est par la suite réparti entre la Communauté française et la Communauté flamande via une clé élève fondée sur la répartition des élèves de 6 à 17 ans.

Figure 2 : Evolution de la clé élève de la Communauté française pour les 3 scénarios démographiques



La figure 2 nous montre l'ampleur de la dégradation de la clé élève de la Communauté française. En fonction des scénarios, on perd entre 5 et 5,5 points de pourcentage sachant qu'une baisse de 0,1 point de pourcentage de la clé implique, TACEPA, 22 millions EUR de manque à gagner pour la FWB. Contrairement au coefficient d'adaptation démographique, la clé élève est moins sensible aux différents scénarios démographiques, sauf sur le long terme.

Le scénario LOW est le plus favorable pour la clé élève. En effet, la Flandre démarrant d'un taux de fécondité plus élevé que la Wallonie, la chute relative sera également plus élevée. Dès lors, le scénario LOW est négatif du point de vue du CAD mais positif du point de vue de la clé élève. Cependant, l'impact du CAD sera bien supérieur à celui de la clé élève qui ne vient que tempérer les résultats que l'on observera plus tard.

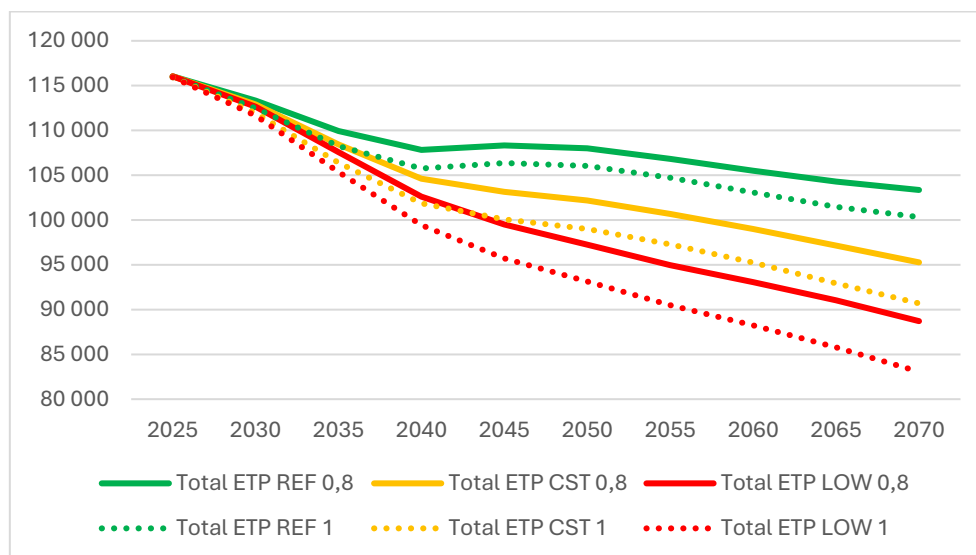
¹ Toutes choses étant égales par ailleurs

Le scénario CST, quant à lui, serait le moins favorable pour la FWB car il maintient une situation meilleure pour la Flandre en termes de natalité sur toute la période. En revanche, le scénario de référence, bien que la hausse relative du taux de fécondité soit plus grande en Wallonie qu'en Flandre (de 1,46 à 1,6 en Wallonie vs de 1,48 à 1,6 en Flandre), cela ne suffit pas à combler les écarts démographiques de base entre les deux Régions. Le nombre d'élèves de 6 à 17 ans grandira toujours plus vite en Flandre qu'en Wallonie.

La démographie structure tout autant les dépenses communautaires, plus particulièrement la masse salariale des enseignants qui représente environ la moitié des dépenses de la FWB. Or, les besoins en enseignants, les charges organiques et les moyens NTPP attribués aux établissements dépendent directement du nombre d'élèves. Dès lors, une variable est déterminante dans les projections : **il s'agit de l'élasticité entre la population scolaire et le besoin en enseignants**. Autrement dit, comment varie le besoin en enseignants (les charges organiques) lorsque la population scolaire (découlant directement de la population totale) augmente ou diminue.

En conformité avec l'hypothèse utilisée les années précédentes par l'Administration de l'enseignement sur base des observations, le simulateur Masala a utilisé jusqu'ici une élasticité de 0,8. Il s'agit d'un chiffre à objectiver sur base d'une analyse économétrique car cette hypothèse n'est pas neutre budgétairement. Cette analyse sera réalisée dans des travaux futurs. Afin d'estimer la sensibilité des résultats à cette hypothèse, nous regardons également les résultats des différents scénarios avec une élasticité de 1.

Figure 3: Evolution du nombre total d'ETP dans l'enseignement pour les trois scénarios démographiques entre 2025 et 2070 avec une élasticité de 0,8 et avec une élasticité de 1



La figure 3 ci-dessus nous montre l'évolution du total des ETP dans l'enseignement pour chacun des scénarios entre 2025 et 2070 pour les deux élasticités. En raison de la dénatalité, chaque scénario prévoit une baisse du besoin en ETP allant jusqu'à presque de 30% pour le scénario LOW, avec une élasticité de 1, entre 2025 et 2070. C'est une véritable politique des ressources humaines qui devra être menée et ce, de façon plus ou moins intensive en fonction des scénarios, pour permettre de gérer les diminutions de charge.

Cette baisse du besoin en ETP est positive d'un point de vue budgétaire pour la Fédération Wallonie-Bruxelles car elle engendre moins de dépenses primaires structurelles. Cependant, l'effet négatif sur la dotation TVA est supérieur à l'effet positif de la diminution des dépenses. À long terme, il est à noter que certaines dépenses, autres que les dépenses de personnel de l'enseignement, pourraient diminuer sous l'effet de la baisse démographique (ONE, frais de fonctionnement des établissements scolaires, subventions culturelles). La prudence s'impose toutefois : ces postes sont parfois considérés comme insuffisamment financés aujourd'hui, ce qui empêche de conclure à une baisse automatique en cas de recul démographique. En définitive, à l'exception des dépenses de personnel de l'enseignement, seules les dépenses explicitement indexées sur la démographie par décret seront affectées par les scénarios envisagés.

Figure 4 : Dette Maastricht en % des recettes de la Fédération Wallonie-Bruxelles pour les trois scénarios démographiques avec une élasticité de 0,8

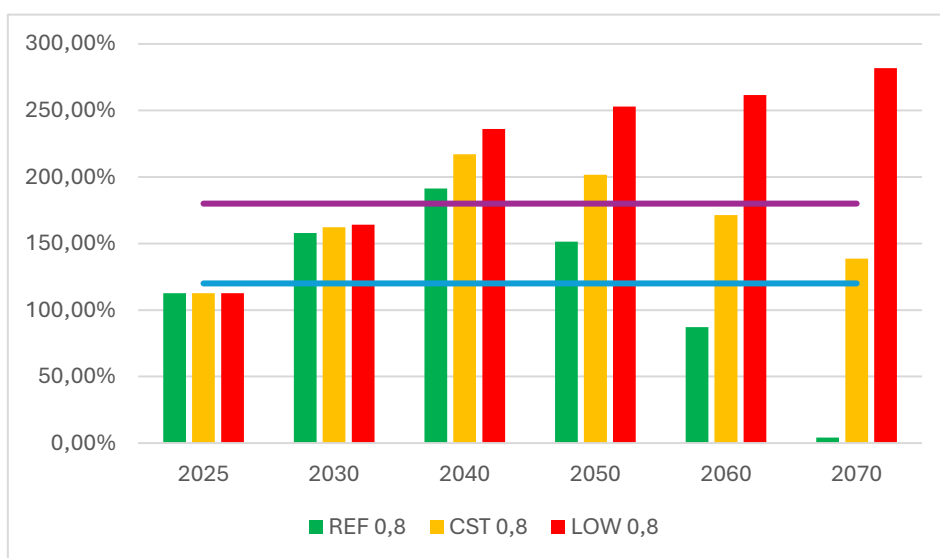
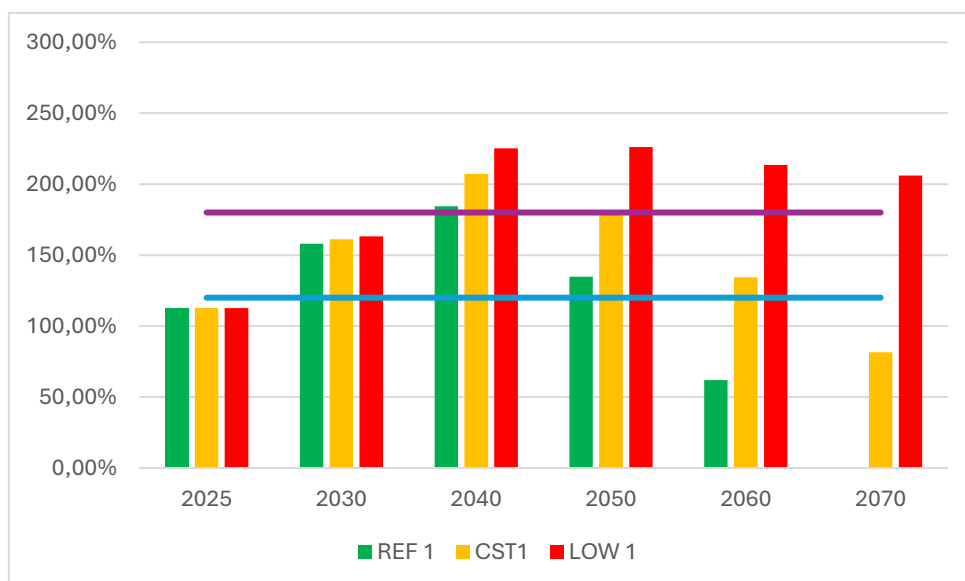


Figure 5 : Dette Maastricht en % des recettes de la Fédération Wallonie-Bruxelles pour les trois scénarios démographiques avec une élasticité de 1.



Les figures 4 et 5 montrent la dette Maastricht en pourcentage des recettes de la FWB dans les différents scénarios alternatifs, pour l'élasticité de 0,8 et pour l'élasticité de 1 entre la population scolaire et le besoin en enseignants. **L'effet cumulatif est primordial.** L'impact négatif de la baisse démographique est tel, que les déficits sont plus importants et se succèdent pendant davantage d'années dans les scénarios alternatifs, créant des effets boules de neige. Si bien qu'en 2070, la dette Maastricht est presque résorbée dans le cas du scénario de référence pendant qu'elle atteint près de 140% des recettes de la Fédération dans le scénario CST et plus de 280% dans le scénario LOW lorsque l'élasticité entre la population scolaire et le besoin en enseignants est de 0,8. Lorsque cette élasticité passe à l'unité, l'entité résorbe totalement sa dette en 2067 pendant que les scénarios CST et LOW montrent des dettes atteignant 81,60% et 206,03% de ses recettes en 2070. Force est de constater que l'hypothèse sur l'élasticité a des effets importants à long terme. L'élasticité unitaire tempère l'effet cumulatif entraînant des surplus budgétaires plus tôt. Ce constat est particulièrement marqué pour le scénario LOW où la dette Maastricht en pourcentage des recettes atteint son pic en 2044 (230,55%) du PIB avant de diminuer lentement ensuite et atteindre 206% soit 76 points de pourcentage en moins qu'avec une élasticité de 0,8. Cette diminution s'élève à 57 points de pourcentage dans le cadre du scénario CST.

Cette note met en évidence à quel point les hypothèses démographiques constituent un déterminant central des trajectoires budgétaires de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Si la remontée progressive du taux de fécondité ne devait pas se matérialiser, les efforts budgétaires nécessaires pour atteindre un même objectif budgétaire seraient plus importants que ceux anticipés sur base du scénario de référence. Il est donc nécessaire de faire preuve de prudence dans l'utilisation de projections démographiques potentiellement trop favorables et de faire preuve de cohérence méthodologique entre les hypothèses retenues du côté des recettes et celles utilisées pour projeter les dépenses.

Enfin, le déséquilibre structurel, entre l'impact de la démographie sur les recettes et sur les dépenses, suggère que le cadre actuel de la Loi spéciale de financement est plus favorable en période de croissance démographique qu'en situation de dénatalité. En cas d'impossibilité de réforme de cette dernière, une autre solution pour les décideurs est d'envisager une réforme des mécanismes qui déterminent les taux d'encadrement pour qu'ils suivent mieux les pertes de recettes associées.

TABLE DES MATIÈRES

Résumé.....	2
Table des matières	7
Introduction.....	8
Hypothèses et mécanismes	9
1. Les hypothèses démographiques	9
2. La dotation TVA.....	10
2.1. <i>Le coefficient d'adaptation démographique (CAD)</i>	10
2.2. <i>La clé élève</i>	13
3. L'élasticité entre la population scolaire et le besoin en enseignants	14
4. Les hypothèses communes de projection.....	15
Résultats I : Comparaisons des différents scénarios démographiques.....	16
1. Scénario de référence (REF) vs scénario à taux de fécondité constant (CST).....	17
2. Scénario de référence vs scénario LOW.....	20
3. Que peut-on en tirer comme leçons ?.....	22
Résultats II (VARIANTE) : Liaison à 1 entre la population scolaire et le besoin en enseignants .	24
1. Scénario de référence (REF).....	26
2. Que peut-on en tirer comme leçons ?.....	28
Conclusion.....	29
Annexes I : Fécondité et population	30
Annexes II : Évolution du nombre d'ETP par catégorie de personnel	32
Annexes III : Figures et tableaux élasticité de 1 pour les scénarios CST et LOW	35

INTRODUCTION

La structure même du financement des Communautés rend leurs recettes et leurs dépenses particulièrement sensibles à l'évolution démographique. Cette dépendance est centrale pour la Fédération Wallonie-Bruxelles (FWB), dont près de 70 % des recettes – soit plus de 9,2 milliards d'euros au budget ajusté 2025 – proviennent de la dotation dite « TVA », un transfert fédéral régi par la loi spéciale de financement (LSF).

L'évolution du montant de base de cette dotation, à répartir entre les deux Communautés, dépend notamment d'un paramètre démographique clé : le coefficient d'adaptation démographique (CAD). Calculé chaque année, il reflète la croissance de la population de moins de 18 ans par rapport à 1988. Pour l'année budgétaire t , il correspond à 80 % du taux d'évolution de la population des moins de 18 ans entre $t-1$ et 1988 dans chaque Communauté. Le CAD le plus favorable est retenu pour faire évoluer le montant de base, ensuite réparti entre Communauté française et flamande via une clé élève fondée sur la répartition des 6-17 ans. Les perspectives démographiques influencent donc deux leviers essentiels : la dynamique du CAD et l'évolution relative des populations scolaires.

La démographie ne conditionne pas uniquement les recettes : elle structure aussi les dépenses, en particulier la masse salariale des enseignants, qui représente environ la moitié des dépenses de la FWB. Les besoins en enseignants, les charges organiques et les moyens NTPP dépendent directement du nombre d'élèves, avec des effets différés selon les niveaux. Globalement, recettes et dépenses évoluent dans le même sens : un recul démographique réduit les recettes, mais aussi la demande en personnel et donc les dépenses. Toutefois, l'ampleur respective de ces effets selon les scénarios démographiques reste à déterminer. À plus long terme, certaines dépenses pourraient diminuer sous l'effet de la baisse démographique — notamment celles liées à l'ONE, aux frais de fonctionnement des établissements scolaires ou à certaines subventions culturelles. La prudence s'impose toutefois : ces postes peuvent être considérés comme insuffisamment financés aujourd'hui, ce qui empêche de conclure à une baisse automatique en cas de recul démographique. En définitive, à l'exception des dépenses de personnel de l'enseignement, seules les dépenses explicitement indexées sur la démographie par décret seront affectées par les scénarios envisagés.

Une exception à cette corrélation réside dans le mécanisme de responsabilisation pensions (CRP). Lié à la masse salariale statutaire, il agit comme une réduction des recettes d'IPP attribuées aux Communautés. Une baisse de la population scolaire, en diminuant le nombre d'enseignants statutaires, réduit la CRP et augmente ainsi les recettes nettes d'IPP, produisant un effet inverse à la dynamique générale. Cet impact positif demeure toutefois très limité et ne compense que 1 à 2 % du manque à gagner lié à la TVA.

Cette note s'articule en trois temps : d'abord une présentation des mécanismes (notamment la dotation TVA) et des hypothèses des projections démographiques et budgétaires ; ensuite une première série de résultats sur l'influence des scénarios démographiques ; enfin une analyse de l'hypothèse reliant population scolaire et besoin en ETP.

HYPOTHÈSES ET MÉCANISMES

1. Les hypothèses démographiques

Dans le contexte présenté en introduction, la précision des perspectives démographiques devient un enjeu budgétaire majeur. Chaque année, le Bureau fédéral du Plan (BFP) publie en janvier ses projections à long terme, qui servent de référence aux administrations et institutions. Mais, comme toute projection (d'indice des prix, de croissance économique...) elles comportent des marges d'incertitude, notamment sur les hypothèses de fécondité. Au regard des tendances observées ces dernières années, les projections de fécondité peuvent paraître élevées dans l'édition de janvier 2025 (perspectives 2024-2071) même si, d'un point de vue historique, le niveau actuel est inférieur aux niveaux les plus bas observés dans la première moitié des années 1980 et 1990².

Essayons de comprendre ce qu'il se cache derrière les hypothèses du scénario de référence. En effet, le scénario de référence (ci-après « scénario REF ») retient l'hypothèse d'une remontée progressive du taux de fécondité jusqu'à 1,6 à l'horizon 2035, niveau qui resterait ensuite stable jusqu'en 2070.

Cette hypothèse contraste avec la dernière valeur observée du taux de fécondité, qui s'élevait à 1,46 en 2023. Cette remontée s'explique par la distinction entre deux indicateurs démographiques différents. Le taux de fécondité est un indicateur dit conjoncturel : il mesure, à un moment donné, le nombre moyen d'enfants par femme en âge de procréer (par hypothèse entre 15 et 49 ans). Il s'agit donc d'une « photographie » instantanée, sensible au calendrier des naissances. À l'inverse, la descendance finale correspond au nombre total d'enfants qu'une femme aura effectivement au cours de sa vie. Il s'agit d'un indicateur longitudinal, observé chaque année pour les femmes atteignant l'âge de 50 ans. La dernière observation disponible indique que la descendance finale des femmes nées en 1974 est d'environ 1,7 enfant par femme. Ce niveau de 1,7 constituait d'ailleurs, jusqu'en 2023, l'hypothèse de fécondité de long terme retenue par le Bureau fédéral du Plan. Cependant, la descendance finale a chuté drastiquement, et de manière continue, ces dernières décennies. En 1980 (donc pour la cohorte des femmes nées en 1930), il s'élevait à 2,45. En 2000, il s'élevait encore à 2,1 contre 1,75 en 2020.

L'écart actuellement observé entre le taux de fécondité (1,46) et la descendance finale (1,7) peut encore s'expliquer par le report des naissances : les femmes ont tendance à avoir leurs enfants plus tard, ce qui pèse temporairement sur le taux de fécondité conjoncturel. Tant que ce phénomène correspond principalement à un décalage dans le temps — et non à une réduction durable du nombre d'enfants par femme — une remontée progressive du taux de fécondité demeure possible.

Autrement dit, l'hypothèse retenue pour le taux de fécondité de long terme dépend étroitement des anticipations concernant l'évolution future de la descendance finale. Le scénario de référence combine ainsi deux mécanismes : d'une part, un effet de rattrapage lié au report des naissances, qui soutient une hausse progressive du taux de fécondité à court et moyen terme ; d'autre part, une révision à la baisse du nombre moyen d'enfants par femme à long terme. Cette double hypothèse a conduit le Bureau fédéral du Plan à retenir un taux de fécondité de 1,6 à partir de 2035, inférieur à la

² Plus d'information sur l'indicateur conjoncturel de fécondité entre 1961 et 2023 à la [Figure 13](#) en annexe I.

dernière descendance finale observée (1,7)³. Cependant, le recul de l'âge moyen pour procréer a évidemment une limite biologique. L'incertitude se porte à la fois sur la descendance finale, sur le taux de fécondité de long terme, et l'évolution à moyen terme de ce dernier. Ces incertitudes peuvent avoir des implications importantes.

C'est donc précisément pour tenir compte de cette incertitude et mesurer la sensibilité des finances communautaires à différentes trajectoires démographiques que **deux scénarios alternatifs** ont été demandés au BFP au-delà du scénario de référence :

Scénario « constant » (CST) : les taux de fécondité par âge restent constants à partir de la dernière observation (2023) jusqu'en 2070, soit de 1,46 pour la Wallonie, 1,39 pour Bruxelles et 1,48 pour la Flandre. Cela signifie que le taux longitudinal, tel que défini ci-dessus tend à long terme vers le taux de fécondité conjoncturel.

Scénario « bas » (LOW) : le taux de fécondité diminue progressivement à partir de la dernière observation jusqu'à 1,3 en 2039 pour les trois Régions et reste ensuite constant de 2040 à 2070. Il s'agit d'un scénario « hiver démographique » à l'italienne avec des taux de fécondité de long terme en baisse.

2. La dotation TVA

Comme expliqué lors de l'introduction, les perspectives démographiques influencent la dotation TVA via deux mécanismes : le coefficient d'adaptation démographique (CAD) et la clé élève. Cette dotation est représentée par l'équation ci-dessous :

$$TVA_t^{CF} = [TVA_{t-1}^{glob} \times \frac{CAD_t}{CAD_{t-1}} \times (1 + IPC_t) \times (1 + 0,91 \cdot PIB_t)] \times \alpha_t^{CF}$$

Où

- TVA_t^{CF} : dotation TVA de la Communauté française à l'année t
- TVA_{t-1}^{glob} : dotation TVA globale (avant répartition) à l'année $t - 1$
- CAD_t : coefficient d'adaptation démographique à l'année t
- IPC_t : taux de croissance de l'IPC à l'année t
- PIB_t : taux de croissance du PIB à l'année t
- α_t^{CF} : clé élève de la Communauté française à l'année t

Chaque scénario démographique va avoir des impacts différenciés sur le coefficient d'adaptation démographique et sur la clé élève.

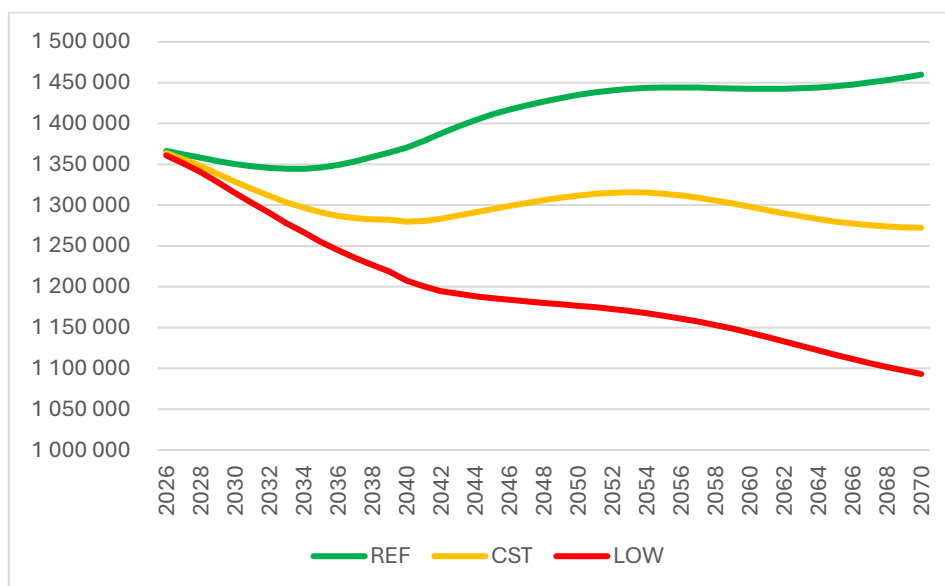
2.1. Le coefficient d'adaptation démographique (CAD)

Il est important de mentionner et de comprendre que les **hypothèses démographiques sont appliquées uniformément pour les trois régions** (Bruxelles-Capitale, Flandre et Wallonie). Cela

³ Pour d'amples informations quant aux hypothèses utilisées dans le modèle Renaissance développé par l'Université d'Anvers: [Révision à la baisse de l'hypothèse de fécondité à long terme | Bureau fédéral du Plan](#)

implique que, même si le CAD flamand est utilisé, l'hypothèse uniformisée de baisse (ou maintien) de la fécondité impactera négativement les recettes TVA de la Communauté française.

Figure 6 : Evolution de la population 0-17 ans de la Communauté flamande entre 2026 et 2070



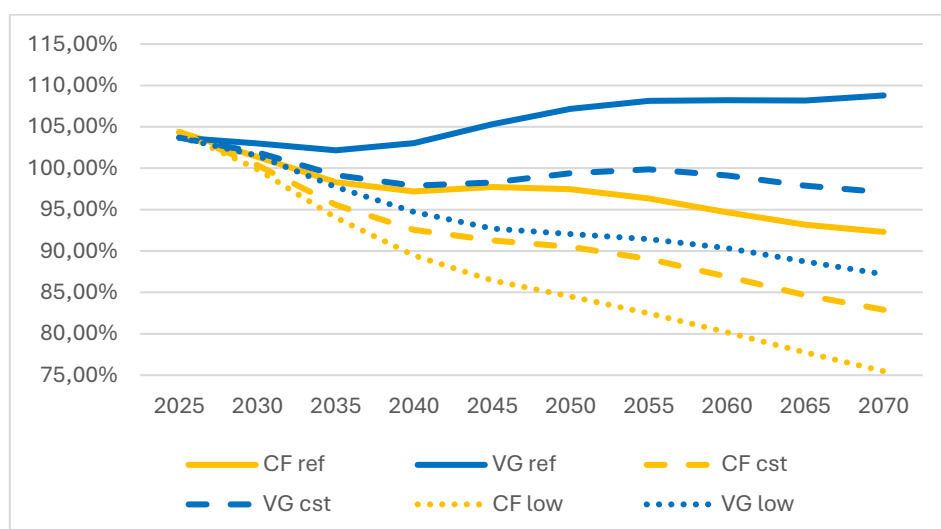
A partir de 2026, le CAD flamand étant plus élevé, et ce peu importe le scénario (comme l'atteste la figure 7 à la page suivante), c'est donc l'évolution (avec une élasticité de 0,8 telle que déterminée dans la Loi spéciale de financement) de la population 0-17 ans de la Communauté flamande⁴ qui est pris en compte dans le calcul de la TVA. La figure 6 ci-dessus montre cette évolution⁵. Les regains de population observés aux alentours de la décennie qui suit 2040 proviennent certainement de l'augmentation du nombre de femmes en âge de procréer (15-49 ans) suite aux taux de fécondité élevé au début de ce siècle. Le taux de fécondité avait d'ailleurs atteint 1,612⁶ en 2012.

⁴ Avec l'hypothèse « 80-20 » pour la Région bruxelloise, soit 80% (20%) de sa population à charge de la Communauté française (Communauté flamande)

⁵ Un fort contraste ressort entre les deux Communauté. L'équivalent de ce graphique pour la Communauté française se trouve à la [Figure 14](#), en annexe 1.

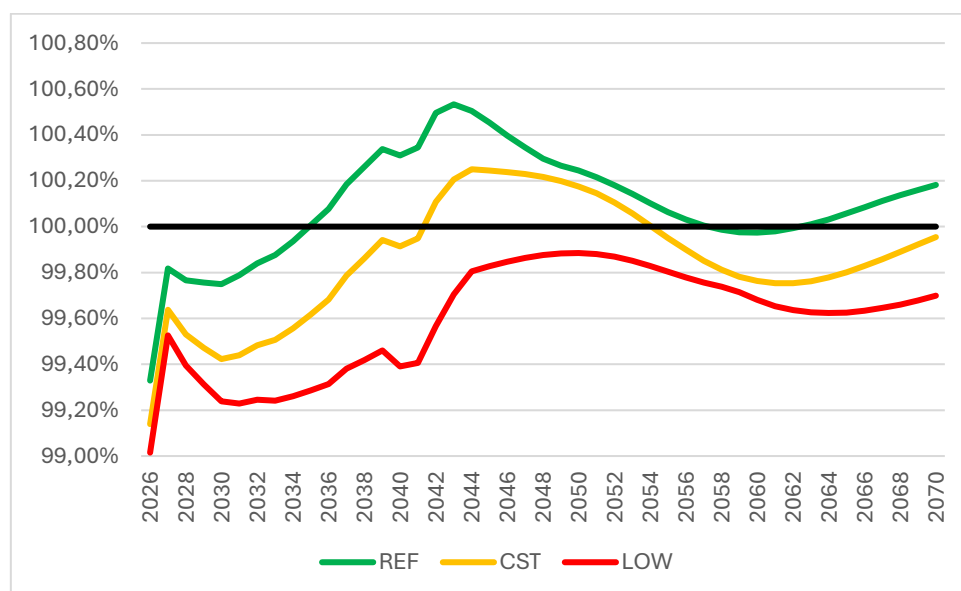
⁶ Chiffre provenant de la note d'analyse de Philippe Defeyt.

Figure 7 : Coefficients d'adaptation démographique pour les deux Communautés pour chacun des 3 scénarios entre 2025 et 2070



En conséquence des données présentées à la figure 6, la figure 7 ci-dessus montre l'évolution des coefficients d'adaptation démographique de chacune des deux Communautés pour les trois scénarios. Pour rappel, c'est le coefficient « le plus favorable » (donc le plus élevé) qui est pris en compte in fine. Cependant, ce n'est pas le niveau du CAD le plus favorable qui est pris en compte dans le calcul de la dotation TVA mais bien l'évolution de ce dernier, **soit la pente ou la dérivée première**. Le scénario de référence présente une pente majoritairement croissante tandis que les deux autres scénarios présentent des pentes, en moyenne (pour le CST) ou constamment (pour le LOW), décroissantes.

Figure 8 : Rapport du CAD ($\frac{CAD_t}{CAD_{t-1}}$) pour chacun des 3 scénarios entre 2026 et 2070



La figure 8 ci-dessus montre la croissance du CAD le plus favorable (c'est-à-dire celui de la VG), soit la variable déterminante dans le calcul de la dotation TVA. Lorsque la courbe est au-delà de la ligne noire (100%), le CAD fait évoluer positivement la dotation TVA et inversement. Une translation verticale négative s'opère pour les scénarios alternatifs. A noter que le niveau exceptionnellement bas

de 2026 provient d'une baisse plus importante que les années précédentes de la population 0-17 ans en 2025, surtout en Fédération Wallonie-Bruxelles, provoquant le passage du CAD francophone au CAD flamand entre 2025 et 2026.

Or, TACEPA, la formule de la dotation TVA montre une élasticité unitaire entre la croissance du CAD et le total de la dotation. Donc, une diminution de la croissance du CAD de 0,1 point de pourcentage correspond à une baisse 0,1% de la dotation TVA (soit environ 10 millions EUR).

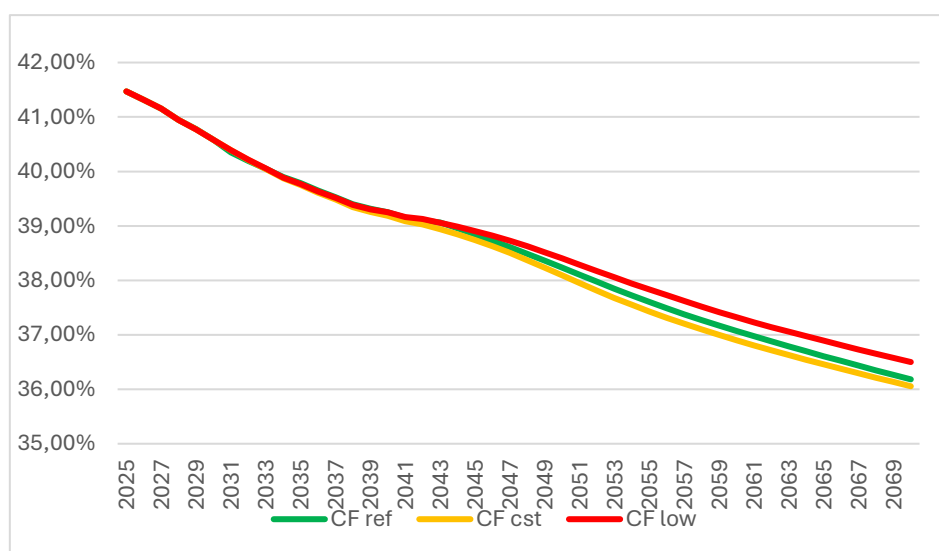
La figure 8 met en évidence un constat essentiel concernant les différents scénarios démographiques. **Tandis que le CAD tire en moyenne la dotation TVA vers le haut dans le scénario de référence, les deux autres scénarios se caractérisent par une évolution inverse.**

2.2. La clé élève

La clé élève permet de répartir le montant de base de la dotation TVA entre les deux Communautés. Elle se base sur le nombre d'élèves, effectifs, de 6 à 17 ans. Le fait d'appliquer des hypothèses de taux de fécondité uniformes pour les trois Régions n'est pas neutre au niveau de la clé élève. C'est ce que montre la figure 9 ci-dessous bien que, peu importe le scénario, une dégradation continue de la clé élève pour la FWB s'observe.

Il convient toutefois de souligner que des facteurs autres que démographiques influencent la clé élève et contribuent à détériorer la situation relative de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Parmi ceux-ci figurent notamment la scolarisation de jeunes domiciliés en Région wallonne ou bruxelloise au sein de la Communauté flamande, ainsi que le recours à des formations en alternance (IFAPME) ou à des établissements privés ou internationaux où les élèves s'y inscrivant ne sont pas comptabilisés.

Figure 9 : Evolution de la clé élève de la Communauté française pour les trois scénarios démographiques



Les évolutions différenciées de la clé élève dans les divers scénarios va dépendre de deux éléments : le niveau de base de la fécondité par région et des hypothèses quant à leur évolution future. Au point 1, nous avons affiché les différentes hypothèses par scénario et les taux de fécondité de 2023 (1,46 pour la Wallonie, 1,39 pour Bruxelles et 1,48 pour la Flandre). Aucun scénario ne prévoit un taux de fécondité pour la Wallonie supérieur à celui de la Flandre. Mécaniquement, la clé élève se dégrade donc pour

chacun des scénarios mais la question est de savoir à quel point ? Tout en sachant qu'une diminution de 0,1 point de pourcentage représente environ 23 millions de manque à gagner pour la FWB.

Le scénario « REF » retient l'hypothèse d'une remontée progressive du taux de fécondité jusqu'à 1,6 à l'horizon 2035, niveau qui resterait ensuite stable jusqu'en 2070, **et ce pour les trois Régions**. Le scénario CST retient des taux de fécondité par âge restent constants à partir de la dernière observation (2023) et le scénario LOW où le taux de fécondité diminue progressivement jusqu'à 1,3 en 2039 **pour les 3 Régions** et reste ensuite constant de 2040 à 2070.

Par ces hypothèses, le scénario LOW sera plus favorable pour la clé élève. En effet, la Flandre démarrant d'un taux de fécondité plus élevé que la Wallonie, la chute relative sera également plus élevée. Dès lors, le scénario LOW est négatif du point de vue du CAD mais positif du point de vue de la clé élève. Cependant, l'impact du CAD sera bien supérieur à celui de la clé élève qui ne vient que tempérer les résultats observés plus tard dans cette note.

Le scénario CST, quant à lui, serait le moins favorable pour la FWB car il maintient une situation meilleure pour la Flandre en termes de natalité sur toute la période. En revanche, le scénario de référence, bien que la hausse relative du taux de fécondité soit plus grande en Wallonie qu'en Flandre (de 1,46 à 1,6 en Wallonie vs de 1,48 à 1,6 en Flandre), cela ne suffit pas à combler les écarts démographiques de base entre les deux Régions. Le nombre d'élèves de 6 à 17 ans grandira toujours plus vite en Flandre qu'en Wallonie.

3. L'élasticité entre la population scolaire et le besoin en enseignants

Au-delà des différents scénarios démographiques et de leur impact sur le CAD, une variable est déterminante dans l'explication des résultats : il **s'agit de l'élasticité entre la population scolaire et le besoin en enseignants**. Autrement dit, comment varie le besoin en enseignants (les charges organiques) lorsque la population scolaire (découlant directement de la population totale) augmente ou diminue.

En principe, tout porte à croire que les suppressions ou les additions de postes ont lieu avec des effets de seuil. On peut perdre 4 élèves mais c'est peut-être la perte du 5^e qui va entraîner une fermeture de classe et inversement. D'autres éléments entrent en jeu comme la taille initiale de la classe ou de l'école. En conformité avec l'hypothèse utilisée les années précédentes par l'Administration de l'enseignement sur base des observations, le simulateur Masala a utilisé jusqu'ici une élasticité de 0,8. Néanmoins, les observations du passé ont été faites dans un contexte de croissance de la population scolaire. Or il est possible que la diminution de la population scolaire à laquelle on devra faire face à l'avenir aie des effets asymétriques. Dans cette éventualité, une élasticité plus proche de 1 (ou même supérieur à 1) est également possible dans certains cas. Quoi qu'il en soit, il s'agit d'un chiffre à objectiver sur base d'une analyse économétrique. Cette analyse sera réalisée dans des travaux futurs.

Dans une dernière partie, nous regarderons donc les résultats des différents scénarios avec une élasticité de 1 et nous les comparerons avec ceux obtenus avec une élasticité de 0,8.

4. Les hypothèses communes de projection

Mais avant toutes choses, présentons les hypothèses communes à tous les scénarios :

- Les projections sont établies à **décisions inchangées** à court terme. A partir de 2032, une série de dépenses et de recettes (hors transferts institutionnels) est indexée à **la productivité réelle nationale** (définie comme le PIB sur l'emploi). Le choix de n'introduire ce lien qu'à partir de 2032 est favorable aux finances de la Fédération Wallonie-Bruxelles, dans la mesure où les principales dotations (TVA et IPP) évoluent, au-delà de l'inflation, en fonction du PIB (avec une élasticité inférieure à 1).
- **Paramètres d'inflation** utilisés : ceux de **septembre 2025** du Bureau Fédéral du Plan et ceux du module macro développé par le CERPE pour le long terme.
- Dernier budget utilisé : le budget 2025 ajusté pour construire le **point d'ancrage 2025 CERPE** reprenant les paramètres de septembre 2025.
- Les différentes projections des dépenses d'enseignement ont été réalisées par le modèle Masala développé par Elodie Lecuivre (CERPE). Le modèle ne considère pas d'aggravation de la pénurie. Il considère également des âges théoriques de la population des élèves par niveau d'enseignement pour déterminer le besoin en enseignants.
- **Aucune mesure budgétaire annoncée en amont du budget 2026 n'est intégrée** dans les différentes projections, pas plus que la réforme CDIE ou la revalorisation salariale (5%) pour les personnes sortantes de la RFIE en 4 ans.
- **Au-delà de la masse salariale de l'enseignement, seules les dépenses explicitement liées par décret à la démographie sont influencées par les différents scénarios démographiques⁷.**
- Les projections des recettes sont réalisées par notre simulateur macro-budgétaire des Communautés et Régions avec, notamment, une **application stricte des mécanismes présents dans la Loi spéciale de financement (LSF)** pour les transferts provenant du Pouvoir fédéral.

⁷ L'impact des différents scénarios démographiques sur les dépenses liées au décret « Saint-Boniface », en particulier les frais et allocations de fonctionnement dans l'enseignement, n'a pas été pris en compte dans cette analyse. Cet élément sera intégré dans les prochaines projections. Il devrait toutefois uniquement atténuer légèrement les résultats, sans en modifier les conclusions générales.

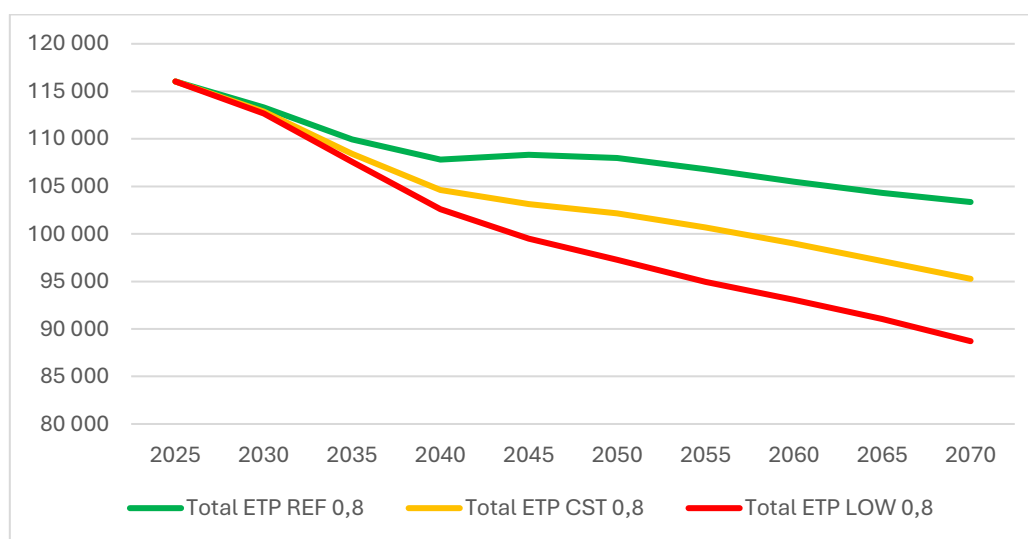
RÉSULTATS I : COMPARAISONS DES DIFFÉRENTS SCÉNARIOS DÉMOGRAPHIQUES

Dans cette partie, le nombre d'équivalents temps plein (ETP) varie avec la population scolaire avec **une élasticité de 0,8**⁸ ; le nombre d'ETP de certaines catégories (ex: directeurs) est néanmoins maintenu constant.

La figure 10 ci-dessous nous montre l'évolution du total des ETP enseignants pour chacun des scénarios entre 2025 et 2070 avec une élasticité de 0,8. Le récapitulatif par niveau d'enseignement se trouve en annexe II. En raison de la dénatalité, chaque scénario prévoit une baisse du besoin en ETP. Entre 2025 et 2070, une baisse de 10,93% pour le scénario de référence contre 17,90% pour le scénario CST et 23,55% pour le scénario LOW sont observées. C'est une véritable politique des ressources humaines qui devra être menée et ce, de façon plus ou moins intensive en fonction des scénarios, pour permettre de gérer les diminutions de charge. **Une amélioration dans la fluidité des affectations ou réaffectations entre les écoles/réseaux permettra de faciliter cet ajustement.**

Dans un premier temps, la dénatalité peut sembler positive (d'un point de vue budgétaire) pour la FWB car plus le taux de fécondité est faible, moins grand est le besoin en enseignants et donc plus faibles seront les dépenses. Mais ceci serait omettre l'impact de la dénatalité sur les recettes via la dotation TVA. C'est ce que la section suivante montrera.

Figure 10: Evolution du nombre total d'ETP dans l'enseignement pour les trois scénarios démographiques entre 2025 et 2070 avec une élasticité de 0,8



La comparaison des trois scénarios entre eux, montre, à court et moyen terme, des différences limitées à environ un demi-pourcent d'ETP en moins (-0,6% entre le scénario LOW et le scénario de référence) en 2030. C'est tout à fait normal car, vu l'obligation scolaire à 5 ans, les écarts commencent véritablement à apparaître par la suite. Par contre, sur le long terme, en 2070, l'écart est bien plus important avec 7,8% d'ETP en moins pour le scénario CST et 14,2% d'ETP pour le LOW par rapport au scénario de référence.

⁸ Dans l'enseignement obligatoire (sauf le maternel ordinaire), la liaison du nombre d'ETP se fait avec la population scolaire de t-1, toujours avec une élasticité de 0,8.

1. Scénario de référence (REF) vs scénario à taux de fécondité constant (CST)

Tableau 1 : Tableau budgétaire à moyen terme et long terme pour le scénario de référence (en milliers EUR)

	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2040	2050	2060	2070
Recettes hors PE	13 504 800	13 483 033	13 762 505	14 048 034	14 402 345	14 757 222	19 342 950	26 516 878	35 538 750	47 975 604
Dépenses primaires	14 754 607	14 999 883	15 281 362	15 531 151	15 779 493	16 036 743	19 547 451	25 433 458	33 248 252	43 818 176
Solde primaire	-1 249 807	-1 516 850	-1 518 856	-1 483 117	-1 377 148	-1 279 520	-204 501	1 083 420	2 290 497	4 157 428
Charges d'intérêt	342 221	371 870	441 686	510 588	579 955	647 578	1 063 094	1 236 953	1 284 704	557 037
Sous-utilisation	135 800	138 106	140 698	142 998	145 284	147 653	179 976	234 170	306 122	403 440
SNFP	-1 456 228	-1 750 614	-1 819 844	-1 850 708	-1 811 819	-1 779 446	-1 087 619	80 637	1 311 914	4 003 831
Corrections SEC	-108 401	-128 719	9 542	9 743	9 936	10 132	12 928	17 343	23 211	31 041
Périmètre	74 300	126 000	157 000	239 000	129 000	131 193	156 117	190 306	231 982	282 784
Solde SEC	-1 490 329	-1 753 333	-1 653 302	-1 601 965	-1 672 883	-1 638 121	-918 573	288 286	1 567 107	4 317 656
<i>En % recettes</i>	-11,04%	-13,00%	-12,01%	-11,40%	-11,62%	-11,10%	-4,75%	1,09%	4,41%	9,00%
Dette Maastricht	15 220 501	16 785 448	18 428 872	20 015 173	21 670 202	23 288 563	37 019 933	40 170 401	30 974 798	2 030 401
<i>En % recettes</i>	112,70%	124,49%	133,91%	142,48%	150,46%	157,81%	191,39%	151,49%	87,16%	4,23%

Tableau 2 : Tableau budgétaire à moyen terme et à long terme pour le scénario CST (en milliers EUR)

	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2040	2050	2060	2070
Recettes hors PE	13 504 800	13 465 205	13 727 054	13 989 151	14 314 187	14 634 687	18 677 947	25 199 594	33 438 071	44 389 747
Dépenses primaires	14 754 607	14 999 849	15 280 603	15 526 496	15 765 978	16 012 063	19 312 941	24 870 129	32 419 992	42 555 297
Solde primaire	-1 249 807	-1 534 644	-1 553 549	-1 537 344	-1 451 790	-1 377 376	-634 994	329 465	1 018 078	1 834 450
Charges d'intérêt	342 221	371 870	442 273	512 304	583 461	653 589	1 131 655	1 514 557	2 159 237	2 626 591
Sous-utilisation	135 800	138 106	140 691	142 955	145 160	147 425	177 817	228 983	298 496	391 813
SNFP	-1 456 228	-1 768 408	-1 855 131	-1 906 694	-1 890 092	-1 883 539	-1 588 831	-956 109	-842 663	-400 329
Corrections SEC	-108 401	-128 719	9 542	9 743	9 936	10 132	12 928	17 343	23 211	31 041
Périmètre	74 300	126 000	157 000	239 000	129 000	131 193	156 117	190 306	231 982	282 784
Solde SEC	-1 490 329	-1 771 127	-1 688 589	-1 657 951	-1 751 156	-1 742 214	-1 419 786	-748 460	-587 470	-86 504
<i>En % recettes</i>	-11,04%	-13,15%	-12,30%	-11,85%	-12,23%	-11,90%	-7,60%	-2,97%	-1,76%	-0,19%
Dette Maastricht	15 220 501	16 862 909	18 561 041	20 228 734	21 989 826	23 742 172	40 529 367	50 811 360	57 304 499	61 492 848
<i>En % recettes</i>	112,70%	125,23%	135,22%	144,60%	153,62%	162,23%	216,99%	201,64%	171,38%	138,53%

Analysons brièvement les tableaux 1 et 2 avant d'étudier l'impact de la démographie entre le premier tableau et le deuxième.

Tout d'abord, l'équilibre a une signification spécifique pour chacun des soldes. L'équilibre primaire est le moment où la FWB maîtrise ses dépenses fonctionnelles donc hors charges d'intérêt. L'équilibre du solde net à financer prévisionnel (SNFP) représente le moment où la FWB commence à rembourser sa dette propre. Et enfin l'équilibre SEC est le moment où l'entité est à l'équilibre selon la comptabilité européenne⁹. Le scénario de référence est le scénario le plus optimiste avec un surplus primaire qui devient positif à partir de 2042, un solde net à financer prévisionnel positif à partir de 2050 et un solde SEC positif à partir de 2048. Quant au scénario à taux de fécondité constant (CST), le surplus primaire devient positif à partir de 2047 mais le SNFP reste négatif sur toute la période atteignant -400 millions EUR en 2070. Le solde SEC se rapproche fortement de l'équilibre en 2070.

Si l'on veut analyser la soutenabilité de la FWB, au sens des anciennes règles européennes, on remarquera qu'elle dépasse le seuil dette/recettes des 120% (équivalent au seuil dette/PIB de 60%) dès 2026. Dans le scénario de référence (vs dans le scénario CST), elle dépassera le seuil des 180% en 2034 (2033) et atteindra son pic à 193% (218%) en 2037 (2042). Elle repassera en-dessous du seuil des 180% en 2045 (2058) et en dessous du seuil des 120% en 2056 (pas sur la période). D'un point de vue budgétaire, force est de constater que **chaque année de retard dans l'atteinte de l'équilibre entraîne de lourde conséquence sur les charges d'intérêt** et par conséquent, sur le solde net à financer et la dette.

Un autre constat est que, pour les deux scénarios, une amélioration constante du solde primaire à partir de 2028 est observée car la croissance moyenne des recettes est supérieure à celle des dépenses. Effectivement, les recettes évoluent non pas uniquement à l'inflation mais également partiellement à la croissance du PIB. Durant le même temps, les dépenses évoluent, elles, soit à l'inflation, soit à l'indice santé, soit au coefficient d'indexation (avec dérive barémique) pour la masse salariale de l'enseignement. La détérioration en 2026 provient d'abord des décomptes négatifs pour le trop-perçu des recettes LSF en 2025 (-50 millions EUR) combinés à la fin de certaines recettes propres exceptionnelles (-48 millions EUR) et surtout, d'un différentiel inflation (utilisé en recettes) – indice santé (ou du coefficient d'indexation ajouté d'une dérive barémique en moyenne encore positive, utilisé en dépenses) défavorable. En 2027, il s'agit essentiellement de la fin des recettes européennes (-138 millions EUR). Pour rappel, l'exercice a été réalisé en septembre 2025 sur base du budget 2025 ajusté et des infos disponibles.

Par contre, bien que les trajectoires des deux scénarios aillent dans le même sens, c'est-à-dire vers un retour plus ou moins rapide (ou plus ou moins lent selon le point de vue) vers l'équilibre, **les réalités des deux scénarios sont différentes**. C'est ce que nous montre le tableau 3 ci-dessous.

⁹ A noter que la différence entre le solde SEC et le SNFP réside essentiellement dans l'estimation du solde du périmètre de consolidation (le solde des OAP). Actuellement, nous reprenons, jusqu'en 2029, les montants estimés au budget 2025 ajustés. A partir de 2030, nous indexons le montant à l'inflation. Sachant que le périmètre est positif en FWB, le solde SEC atteint donc automatiquement l'équilibre plus vite que le SNFP. Sachant cette hypothèse, l'équilibre du SNFP semble être un meilleur indicateur que l'équilibre du solde SEC bien que ce soit ce dernier qui soit utilisé au niveau européen.

Tableau 3 : Différence entre le scénario CST (Tableau 2) et le scénario de référence (Tableau 1) (en milliers EUR)

	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2040	2050	2060	2070
Recettes hors PE	0	-17 828	-35 452	-58 882	-88 157	-122 535	-665 003	-1 317 284	-2 100 679	-3 585 857
Dépenses primaires	0	-34	-759	-4 655	-13 515	-24 679	-234 510	-563 329	-828 260	-1 262 879
Solde primaire	0	-17 794	-34 693	-54 227	-74 642	-97 856	-430 493	-753 955	-1 272 419	-2 322 978
Charges d'intérêt	0	-	587	1 716	3 506	6 010	68 560	277 605	874 532	2 069 555
Sous-utilisation	0	-0	-7	-43	-124	-227	-2 159	-5 187	-7 626	-11 628
SNFP	0	-17 794	-35 287	-55 985	-78 273	-104 093	-501 212	-1 036 746	-2 154 577	-4 404 160
Corrections SEC	0	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Périmètre	0	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Solde SEC	0	-17 794	-35 287	-55 985	-78 273	-104 093	-501 212	-1 036 746	-2 154 577	-4 404 160
<i>en point de pourcentage</i>	0	-0,15	-0,29	-0,45	-0,62	-0,80	-2,85	-4,06	-6,17	-9,19
Dette Maastricht	0	77 462	132 169	213 561	319 624	453 610	3 509 434	10 640 958	26 329 701	59 462 448
<i>en point de pourcentage</i>	0	0,74	1,31	2,13	3,16	4,42	25,60	50,15	84,22	134,30

Le tableau montre également à quel point la perte de recettes (disons de la dotation TVA, qui représente environ 98 à 99% de l'évolution des recettes entre les scénarios) associée à la démographie évoluent plus vite que la baisse des dépenses primaires (disons de la masse salariale, qui représente environ 98,5% de la baisse totale des dépenses primaires entre les scénarios). Autrement dit, les recettes sont plus sensibles à la démographie que les dépenses. Dans le cas d'une démographie croissante, l'effet est favorable et inversement. Le scénario CST étant plus pessimiste sur les hypothèses de fécondité, des pertes de recettes sont observées. Deux dynamiques peuvent être distinguées, l'une de court/moyen terme et l'autre de long terme.

A court/moyen terme, l'effet se fait déjà ressentir. En effet, le coefficient d'adaptation démographique se base sur la population 0-17 ans. Dès lors, la fécondité impacte directement les recettes. Alors qu'en dépenses, il faut attendre que ces enfants, nés en 2026 et les années suivantes, atteignent un certain âge (minimum 2 ans et demi et maximum 5 ans), et qu'ils soient donc scolarisés, avant que le besoin en enseignants n'évolue. Cet effet est renforcé avec notre hypothèse d'élasticité à 0,8. Si bien qu'en 2030, la perte de recettes se chiffre à 98 millions pour seulement 25 millions de dépenses en moins.

Ensuite à long terme, l'écart en absolu devient immense et est indéfiniment croissant si bien que 3,6 milliards EUR de recettes en moins pour seulement 1,3 milliard EUR de dépenses sont observées en 2070. C'est également une accumulation de 59 milliards de dette supplémentaire. Un monde avec une démographie type scénario CST, toutes choses égales par ailleurs (TACEPA), impliquera des déficits (surplus) plus (moins) importants que le scénario de référence, faisant exploser les charges d'intérêt et retardant le retour à l'équilibre comme mentionné plus haut.

Par cette analyse, on peut en conclure la phrase suivante de manière catégorique : **la dénatalité n'est pas bonne pour la Fédération Wallonie-Bruxelles**. Etant donné l'incertitude qui entoure les projections du taux de fécondité, il faut donc être prudent quant à l'estimation des recettes qui seront effectivement disponibles.

2. Scénario de référence vs scénario LOW

Tableau 4 : Tableau budgétaire à moyen terme et à long terme pour le scénario LOW (en milliers EUR)

	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2040	2050	2060	2070
Recettes hors PE	13 504 800	13 453 532	13 704 567	13 953 099	14 261 644	14 562 650	18 170 893	23 949 371	31 536 183	41 370 999
Dépenses primaires	14 754 607	14 999 656	15 279 187	15 522 115	15 757 569	15 999 174	19 167 288	24 405 165	31 678 645	41 515 624
Solde primaire	-1 249 807	-1 546 124	-1 574 620	-1 569 016	-1 495 924	-1 436 524	-996 395	-455 794	-142 462	-144 625
Charges d'intérêt	342 221	371 870	442 652	513 369	585 575	657 184	1 178 090	1 756 917	3 022 044	4 631 406
Sous-utilisation	135 800	138 104	140 678	142 914	145 082	147 307	176 476	224 702	291 670	382 240
SNFP	-1 456 228	-1 779 890	-1 876 594	-1 939 471	-1 936 417	-1 946 401	-1 998 009	-1 988 009	-2 872 836	-4 393 791
Corrections SEC	-108 401	-128 719	9 542	9 743	9 936	10 132	12 928	17 343	23 211	31 041
Périmètre	74 300	126 000	157 000	239 000	129 000	131 193	156 117	190 306	231 982	282 784
Solde SEC	-1 490 329	-1 782 609	-1 710 052	-1 690 728	-1 797 481	-1 805 076	-1 828 964	-1 780 360	-2 617 644	-4 079 966
<i>En % recettes</i>	-11,04%	-13,25%	-12,48%	-12,12%	-12,60%	-12,40%	-10,07%	-7,43%	-8,30%	-9,86%
Dette Maastricht	15 220 501	16 874 391	18 593 985	20 294 456	22 101 873	23 917 081	42 902 172	60 565 856	82 514 311	116 579 157
<i>En % recettes</i>	112,70%	125,43%	135,68%	145,45%	154,97%	164,24%	236,10%	252,89%	261,65%	281,79%

Le scénario LOW est le moins bon scénario pour la FWB. Aucun des soldes n'atteint l'équilibre d'ici 2070 pour les mêmes raisons qu'évoqué pour le scénario CST, mais de façon plus prononcée. La dette serait croissante sur toute la période et atteindrait 282% des recettes en 2070. Quand le solde primaire se rapproche de l'équilibre, le besoin d'emprunt est presque uniquement destiné au paiement des charges d'intérêt, soit plus de 10% des recettes qui ne peuvent pas à être consacrée à des dépenses d'enseignement ou pour d'autres matières.

Tableau 5 : Différence entre le scénario LOW (Tableau 4) et le scénario de référence (Tableau 1) (en milliers EUR)

	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2040	2050	2060	2070
Recettes hors PE	0	-29 500	-57 939	-94 935	-140 700	-194 572	-1 172 057	-2 567 507	-4 002 567	-6 604 605
Dépenses primaires	0	-227	-2 175	-9 036	-21 924	-37 568	-380 163	-1 028 293	-1 569 608	-2 302 552
Solde primaire	0	-29 274	-55 764	-85 899	-118 776	-157 004	-791 894	-1 539 213	-2 432 959	-4 302 053
Charges d'intérêt	0	-	966	2 781	5 620	9 606	114 996	519 964	1 737 340	4 074 369
Sous-utilisation	0	-2	-20	-83	-202	-346	-3 500	-9 468	-14 452	-21 200
SNFP	0	-29 276	-56 750	-88 763	-124 598	-166 955	-910 390	-2 068 645	-4 184 751	-8 397 622
Corrections SEC	0	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Périmètre	0	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Solde SEC	0	-29 276	-56 750	-88 763	-124 598	-166 955	-910 390	-2 068 645	-4 184 751	-8 397 622
<i>en point de pourcentage</i>	0	-0,25	-0,46	-0,71	-0,99	-1,29	-5,32	-8,52	-12,71	-18,86
Dette Maastricht	0	88 943	165 114	279 283	431 671	628 518	5 882 239	20 395 455	51 539 513	114 548 756
<i>en point de pourcentage</i>	0	0,93	1,77	2,97	4,51	6,42	44,72	101,40	174,49	277,56

Comme pour le scénario CST, le scénario LOW entraine des effets négatifs déjà à moyen terme avec un déficit primaire à politique inchangée de 157 millions plus négatif que dans le scénario de référence en 2030. A long terme, l'analyse des tableaux 3 et 5 côtes à côtes montre le **scénario LOW impacterait (négativement) la Fédération deux fois plus que le scénario CST.**

3. Que peut-on en tirer comme leçons ?

Plusieurs enseignements peuvent être tirés de l'analyse des tableaux précédents.

Premièrement, **les différentes hypothèses démographiques retenues par le BFP ne sont pas neutres d'un point de vue budgétaire**. Elles engendrent des impacts significatifs dès le moyen terme, mais surtout à long terme. Une recommandation centrale est donc la prudence si le scénario de référence s'avère trop optimiste. Dans cette hypothèse, les projections de recettes seraient surévaluées, ce qui impliquerait que les efforts budgétaires nécessaires pour atteindre un même objectif seraient plus importants que prévu. Les décideurs publics de la Fédération Wallonie-Bruxelles (FWB) ont dès lors intérêt à se ménager une marge de manœuvre suffisante, notamment si la dynamique démographique devait s'avérer plus défavorable qu'anticipé.

Deuxièmement, toutes choses égales par ailleurs, **la dénatalité a un impact budgétaire défavorable pour la FWB**. Plus le taux de fécondité est faible, plus l'impact net est important, les recettes étant affectées plus rapidement et plus fortement que les dépenses. Certes, les hypothèses relatives aux élasticités (0,8 versus 1) peuvent influencer les résultats — cet aspect sera analysé dans la dernière partie de la note. Néanmoins, en l'état, les résultats suggèrent que la **FWB aurait intérêt à plaider** pour une réforme de la Loi spéciale de financement (LSF), celle-ci semblant budgétairement avantageuse en cas de croissance démographique, mais pénalisante en situation de dénatalité. Néanmoins, l'impact (négatif ou positif en fonction d'une croissance ou décroissance de la population) est quelque peu atténué car seul 80% de la variation est prise en compte. **Une autre solution pour les décideurs est d'envisager une réforme des mécanismes qui déterminent les taux d'encadrement pour qu'ils suivent mieux les pertes de recettes associées**. Cela demandera évidemment une étude en soi.

Troisièmement, **dans l'ensemble des scénarios envisagés, y compris le scénario le plus pessimiste (LOW), le taux de croissance des recettes demeure supérieur à celui des dépenses**. Il en résulte une amélioration progressive des soldes primaires, mais uniquement à politique inchangée (inchangée à l'exception de l'hypothèse de revalorisation salariale en fonction de l'évolution de la productivité nationale de long terme introduite à partir de 2032). À long terme, il est toutefois probable qu'une autre dynamique s'installe, via de nouvelles mesures, réformes ou investissements, ce qui pourrait rendre la trajectoire budgétaire moins favorable que celle projetée.

Quatrièmement, malgré l'amélioration des soldes primaires évoquée au point précédent, **le niveau initial très élevé du déficit primaire et des charges d'intérêt engendre un effet boule de neige sur ces dernières**. Chaque année de retard pour atteindre un solde primaire qui stabilise le taux d'endettement a ainsi des conséquences significatives. Plus rapidement cet équilibre est atteint au niveau du solde net à financer (SNFP), plus rapidement la dynamique des charges d'intérêt peut être enrayée. À titre illustratif, l'équilibre du solde primaire est atteint en 2042 dans le scénario de référence, contre 2047 dans le scénario CST, mais l'équilibre du SNFP est atteint en 2050 dans le

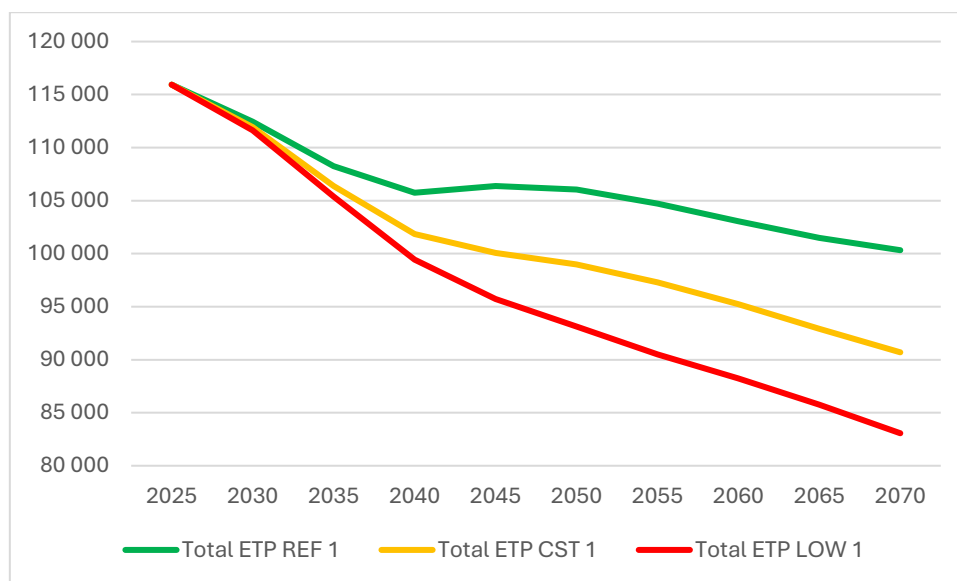
premier cas, alors que ce n'est pas le cas dans les scénarios CST et LOW d'ici 2070. Par ailleurs, en raison d'un taux d'intérêt implicite particulièrement élevé, les charges d'intérêt continuent d'augmenter durant plusieurs années après l'atteinte de l'équilibre du solde net à financer. Enfin, il serait pertinent de calculer le solde primaire nécessaire à la stabilisation du niveau de dette exprimé en pourcentage des recettes. Cette analyse complémentaire fera l'objet d'un approfondissement ultérieur.

Cinquièmement, l'ensemble des scénarios démographiques — y compris le scénario LOW — pourrait s'avérer optimiste en ce qui concerne la clé élève. En effet, les scénarios retenus supposent des taux de fécondité similaires dans les trois Régions. Or, si la Flandre maintient un taux de fécondité supérieur à celui de la Wallonie, la clé élève se dégraderait davantage, ce qui détériorerait encore la situation budgétaire de la FWB, toutes choses égales par ailleurs. C'est ce qu'on a pu observer avec la clé élève dans le scénario CST (**Figure 9**). Là encore, la prudence doit constituer le principe directeur de l'analyse.

RÉSULTATS II (VARIANTE) : LIAISON À 1 ENTRE LA POPULATION SCOLAIRE ET LE BESOIN EN ENSEIGNANTS

Dans cette dernière partie, l'objectif est d'évaluer la sensibilité du besoin en ETP en fonction de l'hypothèse sur l'élasticité entre le nombre d'équivalents temps plein (ETP) et la population scolaire. Nous comparerons les différences d'impact lorsque **l'élasticité est établie à 1** par rapport à une élasticité de 0,8 pour le scénario de référence.

Figure 11 : Evolution du nombre total d'ETP dans l'enseignement pour les trois scénarios entre 2025 et 2070 avec une élasticité de 1



La figure 11 présente l'évolution du nombre total d'ETP dans l'enseignement entre 2025 et 2070 pour chacun des scénarios démographiques, en supposant une élasticité unitaire entre la population scolaire et les besoins en enseignants. Le détail par niveau d'enseignement est présenté en annexe II.

L'hypothèse d'une élasticité de 1 implique que toute variation de la population scolaire se traduit proportionnellement dans les besoins en personnel enseignant. Cette hypothèse conduit logiquement à une diminution plus marquée du nombre total d'ETP que dans le cas d'une élasticité de 0,8. Sur l'ensemble de la période 2025-2070, le nombre d'ETP recule ainsi de 13,47 % dans le scénario de référence (contre 10,93 % avec une élasticité de 0,8), de 21,77 % dans le scénario CST (contre 17,90 %) et de 28,35 % dans le scénario LOW (contre 23,55 %). De nouveau, on remarque les enjeux majeurs en matière de gestion de la diminution des charges et des ressources humaines.

Les effets de l'élasticité unitaire se manifestent également plus nettement à moyen terme qu'avec l'élasticité de 0,8. Entre 2025 et 2030, la baisse du nombre d'ETP atteint 3 % dans le scénario de référence, 3,47 % dans le scénario CST et 3,71 % dans le scénario LOW, contre respectivement 2,34 %, 2,72 % et 2,92 % sous l'hypothèse d'une élasticité de 0,8. L'élasticité de 1 accentue donc l'ajustement

dès les premières années de la période de projection, réduisant d'autant les marges d'adaptation à court terme.

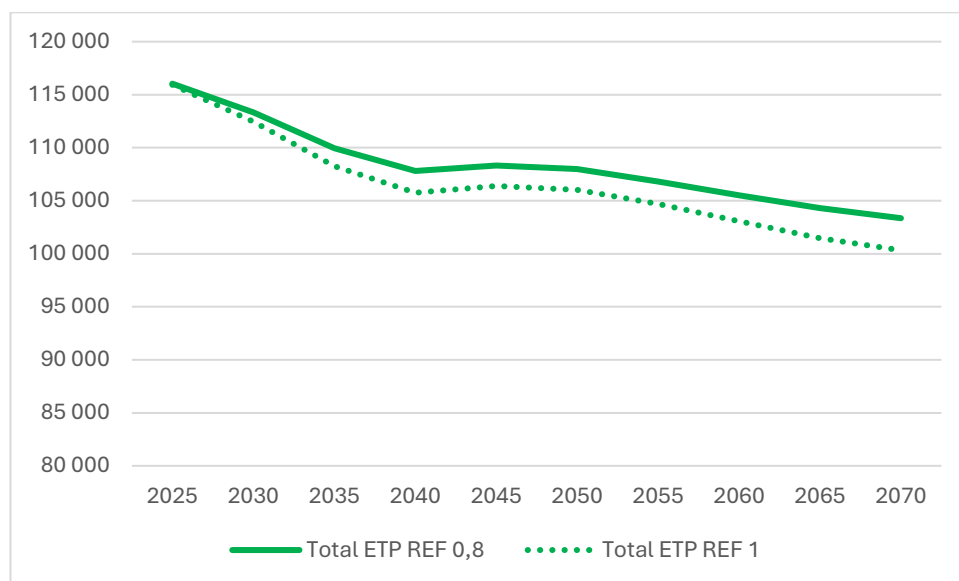
À long terme, l'écart entre les deux hypothèses d'élasticité devient encore plus significatif. À l'horizon 2070, retenir une élasticité de 1 conduit à un niveau d'ETP inférieur de 2,93 % dans le scénario de référence, de 4,80 % dans le scénario CST et de 6,36 % dans le scénario LOW par rapport à une élasticité de 0,8. Ces écarts mesurent l'impact propre de l'hypothèse d'élasticité, indépendamment des différences démographiques entre scénarios.

Enfin, la comparaison entre scénarios montre que les écarts, en termes de besoin en ETP, restent relativement contenus à moyen terme, bien qu'ils soient plus marqués qu'avec une élasticité de 0,8. En 2030, le nombre d'ETP est inférieur de 0,48 % dans le scénario CST et de 0,73 % dans le scénario LOW par rapport au scénario de référence. En revanche, à long terme, ces écarts se creusent fortement : en 2070, le scénario CST compte 9,60 % d'ETP en moins que le scénario de référence, tandis que le scénario LOW affiche une baisse de 17,21 %. Cela souligne que les divergences démographiques produisent des effets cumulatifs importants sur les besoins en personnel enseignant lorsque l'ajustement est supposé strictement proportionnel à la population scolaire.

Les conclusions et leçons à en tirer iront dans le même sens pour les trois scénarios si ce n'est que les impacts seront plus ou moins prononcés. Dès lors, afin de ne pas encombrer la note, l'analyse ici sera réalisée une fois pour le scénario de référence. Les équivalents de la [Figure 12](#) du [Tableau 6](#) et du [Tableau 7](#) ci-dessous pour le scénario CST ([Figure 15](#), [Tableau 14](#) et [Tableau 15](#)) et le scénario LOW ([Figure 16](#), [Tableau 16](#) et [Tableau 17](#)) dans les annexes III.

1. Scénario de référence (REF)

Figure 12 : Evolution du nombre total d'ETP dans l'enseignement pour une élasticité de 0,8 et de 1 entre 2025 et 2070 pour le scénario de référence



Les effets de l'élasticité unitaire se manifestent davantage à moyen terme. Entre 2025 et 2030, la baisse du nombre d'ETP atteint 3 % contre 2,34 % avec l'élasticité de 0,8. Sur l'ensemble de la période 2025-2070, le nombre d'ETP recule ainsi de 13,47 % dans le scénario de référence contre 10,93 % avec une élasticité de 0,8 pour ce scénario.

Ici, nous comparons vraiment l'effet de l'élasticité à scénario démographique inchangé. Dès lors, les scénarios avec une élasticité de 1 seront toujours plus favorables. En effet, les dépenses vont diminuer plus vite avec la population par rapport aux scénarios 0,8 alors que les recettes, elles, ne vont varier entre les deux scénarios uniquement via la cotisation responsabilisation pension (CRP). En effet, moins de besoin en enseignants signifie, ceteris paribus, moins de masse salariale de statutaire (en considérant un taux de statutaire fixe). Cela entraîne une CRP plus faible, ce qui se traduit par des recettes IPP plus élevées. Comme expliqué précédemment, cet impact est relativement faible mais il y a bien un effet doublement positif avec des recettes qui évoluent dans le sens opposé des dépenses.

Tableau 6 : Tableau budgétaire à moyen terme et long terme pour le scénario de référence avec une élasticité de 1 (en milliers EUR)

	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2040	2050	2060	2070
Recettes hors PE	13.504.800	13 483 295	13 763 249	14 049 485	14 404 385	14 759 929	19 352 038	26 528 522	35 556 925	48 001 576
Dépenses primaires	14.754.607	14 994 310	15 267 307	15 506 465	15 744 780	15 990 696	19 392 853	25 235 379	32 939 062	43 376 356
Solde primaire	-1.249.807	-1 511 015	-1 504 058	-1 456 980	-1 340 395	-1 230 766	-40 815	1 293 143	2 617 863	4 625 221
Charges d'intérêt	342.221	371 870	441 495	509 922	578 439	644 848	1 032 191	1 142 384	1 033 906	50 221
Sous-utilisation	135.800	138 055	140 568	142 770	144 964	147 229	178 553	232 346	303 275	399 372
SNFP	-1.456.228	-1 744 830	-1 804 985	-1 824 133	-1 773 869	-1 728 386	-894 453	383 104	1 887 232	4 974 372
Corrections SEC	-108.401	-128 719	9 542	9 743	9 936	10 132	12 928	17 343	23 211	31 041
Périmètre	74.300	126 000	157 000	239 000	129 000	131 193	156 117	190 306	231 982	282 784
Solde SEC	-1.490.329	-1 747 549	-1 638 442	-1 575 390	-1 634 933	-1 587 061	-725 407	590 753	2 142 424	5 288 197
<i>En % recettes</i>	-11,04%	-12,96%	-11,90%	-11,21%	-11,35%	-10,75%	-3,75%	2,23%	6,03%	11,02%
Dette Maastricht	15.220.501	16 839 331	18 487 316	20 072 449	21 717 317	23 314 510	35 685 532	35 739 082	22 016 280	-
<i>En % recettes</i>	112,70%	124,89%	134,32%	142,87%	150,77%	157,96%	184,40%	134,72%	61,92%	0,00%

Le tableau 6 ci-dessus est l'équivalent du **Tableau 1** mais avec une élasticité de 1. La dette s'efface totalement en 2068. L'équilibre du solde primaire est atteint en 2041 soit un an avant le scénario avec l'élasticité de 0,8. L'équilibre du SNFP et du SEC sont atteints deux ans plus tôt (2048 et 2046 respectivement).

Tableau 7 : Différence entre une élasticité de 1 (Tableau 6) et une élasticité 0,8 (Tableau 1) pour le scénario de référence (en milliers EUR)

	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2040	2050	2060	2070
Recettes hors PE	0	262	744	1 451	2 041	2 707	9 088	11 644	18 176	25 972
Dépenses primaires	0	-5 573	-14 055	-24 686	-34 713	-46 047	-154 598	-198 079	-309 190	-441 820
Solde primaire	0	5 835	14 798	26 137	36 753	48 754	163 686	209 723	327 366	467 793
Charges d'intérêt	0	-	-191	-666	-1 516	-2 730	-30 904	-95 439	-251 233	-556 387
Sous-utilisation	0	-51	-129	-227	-320	-424	-1 423	-1 824	-2 847	-4 068
SNFP	0	5 784	14 860	26 576	37 950	51 060	193 166	303 339	575 752	1 020 112
Corrections SEC	0	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Périmètre	0	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Solde SEC	0	5 784	14 860	26 576	37 950	51 060	193 166	303 339	575 752	1 020 112
<i>en point de pourcentage</i>	0	0,04	0,11	0,19	0,27	0,35	1,00	1,14	1,62	2,02
Dette Maastricht	0	-5 784	-20 642	-47 215	-85 161	-136 216	-1 473 807	-3 927 490	-8 114 808	-2 030 401
<i>en point de pourcentage</i>	0	0,40	0,42	0,39	0,31	0,15	-6,99	-16,77	-25,24	-4,23

En 2070, c'est environ 1% (442 millions sur 43 milliards) de dépenses primaires totales qui sont évitées avec l'élasticité de 1.

2. Que peut-on en tirer comme leçons ?

L'analyse de l'impact du choix de l'hypothèse de l'élasticité sur les trajectoires budgétaires nous apprend :

Premièrement, **l'hypothèse retenue en matière d'élasticité n'est pas neutre budgétairement**. Elle influence les trajectoires de dépenses et, partant, les soldes budgétaires projetés. Il apparaît dès lors nécessaire d'objectiver la valeur de cette élasticité au moyen d'une analyse économétrique, afin de fonder les projections sur des relations empiriquement observées plutôt que sur des hypothèses conventionnelles.

Deuxièmement, **la cohérence des hypothèses démographiques entre les recettes et les dépenses constitue un enjeu méthodologique central**. Combiner, parce qu'ils sont réalisés par des services différents, un scénario démographique optimiste pour les recettes (par exemple le scénario de référence) avec un scénario plus pessimiste (d'un point de vue démographique) du côté des dépenses, tout en retenant une hypothèse d'élasticité supérieure à la réalité, peut conduire à des projections budgétaires largement surestimées. Une telle asymétrie biaiserait l'évaluation de la soutenabilité budgétaire et réduirait la crédibilité des résultats.

Sans surprise, la **Figure 15** et la **Figure 16** de l'annexe III mettent en évidence des diminutions plus marquées du besoin en ETP enseignants lorsque l'élasticité est fixée à 1 pour les scénarios CST et LOW. En conséquence, l'impact budgétaire observé dans les **Tableau 15** et **Tableau 17** est sensiblement plus important que les écarts présentés dans le **Tableau 7**. **Mécaniquement, plus un scénario est démographiquement pessimiste, plus le passage à une élasticité unitaire lui est favorable du point de vue budgétaire**. Ainsi, à l'horizon 2030, une élasticité de 1 améliore, par rapport à une élasticité de 0,8, le solde primaire de 55 millions d'euros dans le scénario CST (**Tableau 15**) et de 58 millions d'euros dans le scénario LOW (**Tableau 17**), contre 49 millions d'euros dans le scénario de référence (**Tableau 7**). À l'horizon 2070, ces écarts atteignent respectivement 724 millions d'euros pour le scénario CST (**Tableau 15**) et 906 millions d'euros pour le scénario LOW (**Tableau 17**), contre 468 millions d'euros pour le scénario de référence (**Tableau 7**).

CONCLUSION

Cette note met en évidence à quel point les hypothèses démographiques constituent un déterminant central des trajectoires budgétaires de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Les simulations réalisées montrent que les projections du Bureau fédéral du Plan, et en particulier les hypothèses retenues en matière de fécondité, ne sont pas neutres du point de vue des finances publiques. Des écarts relativement limités à court terme évoluent, à moyen et surtout à long terme, vers des divergences budgétaires importantes entre les scénarios.

Premièrement, les résultats montrent que, si la remontée progressive du taux de fécondité vers 1,6 (Flandre et Wallonie) ne devait pas se matérialiser, les recettes de la Communauté française — via le coefficient d'adaptation démographique et la dotation TVA — seront durablement surestimées. Dans un tel contexte, les efforts budgétaires nécessaires pour atteindre un même objectif de soutenabilité seraient plus importants que ceux anticipés sur la base du scénario de référence. Une conclusion centrale est dès lors la nécessité de faire preuve de prudence dans l'utilisation de projections démographiques favorables et de préserver des marges de manœuvre suffisantes face à une évolution potentiellement plus défavorable.

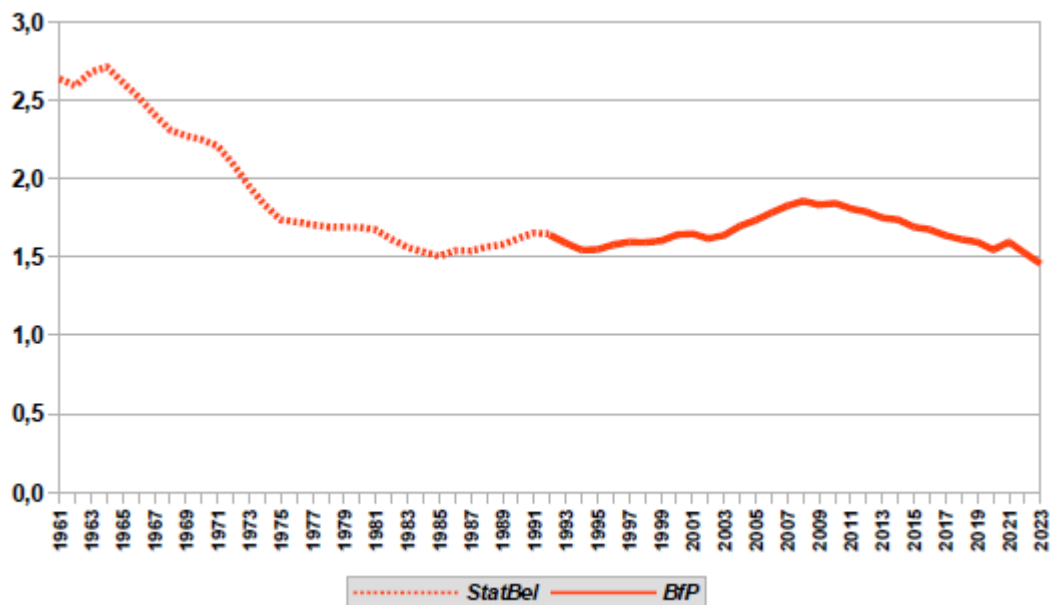
Deuxièmement, toutes choses égales par ailleurs, l'analyse montre que la dénatalité exerce un impact budgétaire globalement négatif pour la Fédération Wallonie-Bruxelles. Si la baisse de la population scolaire entraîne une diminution des besoins en personnel enseignant et donc des dépenses, cet effet est plus que compensé par la contraction des recettes de la dotation TVA. Ce déséquilibre structurel suggère que le cadre actuel de la Loi spéciale de financement est plus favorable en période de croissance démographique qu'en situation de dénatalité. Certes, cet effet est partiellement atténué par le fait que seul 80 % de la variation démographique 0-17 ans est pris en compte dans le calcul du CAD, mais il n'en demeure pas moins significatif.

Troisièmement, l'analyse met en lumière le rôle déterminant de l'hypothèse d'élasticité entre la population scolaire et le besoin en enseignants. Le choix d'une élasticité de 0,8 ou de 1 modifie les trajectoires de dépenses, particulièrement à long terme. Cette sensibilité plaide pour une objectivation empirique de cette élasticité au moyen d'analyses économétriques, afin d'ancrer les projections budgétaires dans des relations observées plutôt que dans des hypothèses.

Enfin, les résultats soulignent l'importance de la cohérence méthodologique entre les hypothèses retenues du côté des recettes et celles utilisées pour projeter les dépenses. Combiner des hypothèses démographiques optimistes pour les recettes avec des hypothèses plus pessimistes pour les dépenses — ou inversement — risque de produire des projections biaisées et de surestimer la soutenabilité budgétaire à long terme. Dans un contexte d'incertitude démographique élevée, la crédibilité des trajectoires budgétaires repose ainsi sur la symétrie des hypothèses et sur une approche prudente et transparente des mécanismes démographiques sous-jacents.

ANNEXES I : FÉCONDITÉ ET POPULATION

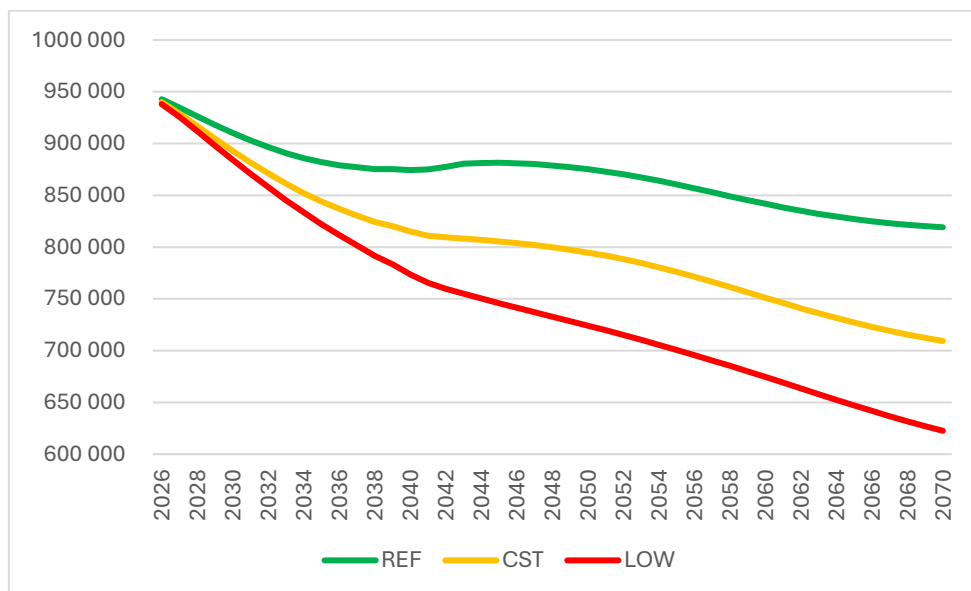
Figure 13 : Indicateur conjoncturel de fécondité - Belgique - 1961-2023



Source : note d'analyse de Philippe Defeyt, données de StatBel et du BfP

Le niveau de fécondité retenu à long terme (1,6 enfant par femme) peut paraître relativement élevé au regard de la baisse observée ces dernières années. Toutefois, comme l'atteste la figure 13, il reste faible en comparaison des niveaux historiques. La situation actuelle est en effet particulière : la fécondité est aujourd'hui inférieure à celle observée lors des creux des années 1980 et 1990, pourtant marquées par un contexte économique difficile et un chômage élevé. Si la crise financière de 2007-2008 a également été suivie d'un recul de la fécondité, l'absence de rattrapage lors de l'amélioration de la conjoncture suggère que d'autres facteurs structurels jouent un rôle, tels que l'allongement de la durée des études ou l'évolution de la participation des femmes au marché du travail.

Figure 14 : Evolution de la population 0-17 ans de la Communauté française entre 2026 et 2070



Contrairement à la Communauté flamande, la figure 14 nous montre que la population âgée de 0 à 17 ans de la Communauté française diminue dans le scénario de référence. Ainsi, dans ce scénario, la population de 0 à 17 ans en 2070 représente 106,85 % de son niveau de 2026 en Communauté flamande (1 459 806 contre 1 366 230), alors qu'elle ne représente plus que 86,88 % en Communauté française.

Dans le scénario CST, ces proportions s'élèvent respectivement à 93,29 % pour la Communauté flamande et 75,45 % pour la Communauté française. Dans le scénario LOW, elles atteignent 80,32 % et 66,37 %.

Dans ce contexte, le mécanisme prévu par la Loi spéciale de financement apparaît favorable à la Communauté française : le fait de prendre comme référence le CAD flamand lui permet d'atténuer la diminution de ses recettes qui résulterait autrement d'une baisse plus marquée de sa population 0-17 ans.

ANNEXES II : ÉVOLUTION DU NOMBRE D'ETP PAR CATÉGORIE DE PERSONNEL

Tableau 8 : Evolution du nombre d'ETP par catégories de personnel de 2025 à 2070 dans le scénario de référence avec une élasticité de 0.8

	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2040	2050	2060	2070
Artistique ESA	1.320	1.328	1.333	1.336	1.338	1.338	1.333	1.338	1.339	1.337
Artistique ESAHR	1.943	1.953	1.959	1.960	1.958	1.957	1.952	1.949	1.943	1.949
CDPA-CTF	164	165	165	165	166	166	166	164	164	165
CPMS	1.944	1.941	1.940	1.938	1.936	1.935	1.950	1.934	1.931	1.935
Haute école	6.597	6.625	6.646	6.652	6.655	6.655	6.633	6.580	6.595	6.613
Maternel ordinaire	12.762	12.553	12.346	12.151	12.160	12.320	12.463	12.087	11.603	11.739
Primaire ordinaire	26.820	26.556	26.264	25.912	25.671	25.416	24.920	24.935	23.906	23.500
Promotion sociale	3.679	3.689	3.697	3.700	3.703	3.707	3.716	3.720	3.706	3.706
Secondaire ordinaire	47.545	47.573	47.605	47.449	47.130	46.715	42.263	42.796	42.208	40.625
Spécialisé	13.264	13.467	13.414	13.321	13.222	13.109	12.415	12.483	12.110	11.783
Total général	116.039	115.848	115.370	114.585	113.939	113.318	107.811	107.987	105.506	103.352

Tableau 9 : Evolution du nombre d'ETP par catégories de personnel de 2025 à 2070 dans le scénario CST avec une élasticité de 0.8

	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2040	2050	2060	2070
Artistique ESA	1.320	1.328	1.333	1.336	1.338	1.338	1.333	1.338	1.339	1.337
Artistique ESAHR	1.943	1.953	1.959	1.960	1.958	1.957	1.952	1.949	1.943	1.949
CDPA-CTF	164	165	165	165	166	166	166	164	164	165
CPMS	1.944	1.941	1.940	1.938	1.936	1.935	1.950	1.934	1.931	1.935
Haute école	6.597	6.625	6.646	6.652	6.655	6.655	6.633	6.580	6.595	6.613
Maternel ordinaire	12.762	12.553	12.332	12.065	11.917	11.896	11.579	11.158	10.442	10.317
Primaire ordinaire	26.820	26.556	26.263	25.911	25.670	25.415	23.569	23.314	22.131	21.151
Promotion sociale	3.679	3.689	3.697	3.700	3.703	3.707	3.716	3.720	3.706	3.706
Secondaire ordinaire	47.545	47.573	47.605	47.449	47.130	46.714	41.721	40.329	39.520	37.405
Spécialisé	13.264	13.467	13.414	13.321	13.219	13.098	11.990	11.688	11.234	10.693
Total général	116.039	115.848	115.356	114.498	113.693	112.882	104.609	102.176	99.006	95.271

Tableau 10 : Evolution du nombre d'ETP par catégories de personnel de 2025 à 2070 dans le scénario LOW avec une élasticité de 0.8

	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2040	2050	2060	2070
Artistique ESA	1.320	1.328	1.333	1.336	1.338	1.338	1.333	1.338	1.339	1.337
Artistique ESAHR	1.943	1.953	1.959	1.960	1.958	1.957	1.952	1.949	1.943	1.949
CDPA-CTF	164	165	165	165	166	166	166	164	164	165
CPMS	1.944	1.941	1.940	1.938	1.936	1.935	1.950	1.934	1.931	1.935
Haute école	6.597	6.625	6.646	6.652	6.655	6.655	6.633	6.580	6.595	6.613
Maternel ordinaire	12.762	12.549	12.305	11.985	11.770	11.678	10.877	10.287	9.534	9.151
Primaire ordinaire	26.820	26.556	26.263	25.911	25.670	25.414	22.808	21.745	20.570	19.302
Promotion sociale	3.679	3.689	3.697	3.700	3.703	3.707	3.716	3.720	3.706	3.706
Secondaire ordinaire	47.545	47.572	47.605	47.449	47.130	46.714	41.428	38.527	36.867	34.741
Spécialisé	13.264	13.467	13.414	13.320	13.216	13.091	11.744	11.015	10.425	9.811
Total général	116.039	115.844	115.329	114.417	113.541	112.656	102.607	97.261	93.074	88.710

Tableau 11 : Evolution du nombre d'ETP par catégories de personnel de 2025 à 2070 dans le scénario de référence avec une élasticité de 1

	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2040	2050	2060	2070
Artistique ESA	1.320	1.328	1.333	1.336	1.338	1.338	1.333	1.338	1.339	1.337
Artistique ESAHR	1.943	1.953	1.959	1.960	1.958	1.957	1.952	1.949	1.943	1.949
CDPA-CTF	164	165	165	165	166	166	166	164	164	165
CPMS	1.944	1.941	1.940	1.938	1.936	1.935	1.950	1.934	1.931	1.935
Haute école	6.597	6.625	6.646	6.652	6.655	6.655	6.633	6.580	6.595	6.613
Maternel ordinaire	12.746	12.490	12.236	11.998	12.007	12.199	12.420	11.983	11.385	11.519
Primaire ordinaire	26.753	26.427	26.071	25.648	25.352	25.030	24.413	24.449	23.212	22.688
Promotion sociale	3.679	3.689	3.697	3.700	3.703	3.707	3.716	3.720	3.706	3.706
Secondaire ordinaire	47.531	47.523	47.536	47.338	46.942	46.424	40.997	41.656	40.962	39.006
Spécialisé	13.261	13.506	13.434	13.315	13.188	13.043	12.172	12.263	11.823	11.409
Total général	115.938	115.646	115.018	114.051	113.246	112.455	105.752	106.038	103.060	100.326

Tableau 12 : Evolution du nombre d'ETP par catégories de personnel de 2025 à 2070 dans le scénario CST avec une élasticité de 1

	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2040	2050	2060	2070
Artistique ESA	1.320	1.328	1.333	1.336	1.338	1.338	1.333	1.338	1.339	1.337
Artistique ESAHR	1.943	1.953	1.959	1.960	1.958	1.957	1.952	1.949	1.943	1.949
CDPA-CTF	164	165	165	165	166	166	166	164	164	165
CPMS	1.944	1.941	1.940	1.938	1.936	1.935	1.950	1.934	1.931	1.935
Haute école	6.597	6.625	6.646	6.652	6.655	6.655	6.633	6.580	6.595	6.613
Maternel ordinaire	12.746	12.490	12.218	11.892	11.709	11.677	11.330	10.844	9.979	9.802
Primaire ordinaire	26.753	26.427	26.071	25.647	25.352	25.029	22.775	22.483	21.083	19.896
Promotion sociale	3.679	3.689	3.697	3.700	3.703	3.707	3.716	3.720	3.706	3.706
Secondaire ordinaire	47.531	47.523	47.536	47.338	46.942	46.423	40.342	38.684	37.734	35.187
Spécialisé	13.261	13.506	13.434	13.314	13.184	13.029	11.651	11.295	10.764	10.104
Total général	115.938	115.646	115.000	113.943	112.943	111.917	101.848	98.993	95.239	90.694

Tableau 13 : Evolution du nombre d'ETP par catégories de personnel de 2025 à 2070 dans le scénario LOW avec une élasticité de 1

	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2040	2050	2060	2070
Artistique ESA	1.320	1.328	1.333	1.336	1.338	1.338	1.333	1.338	1.339	1.337
Artistique ESAHR	1.943	1.953	1.959	1.960	1.958	1.957	1.952	1.949	1.943	1.949
CDPA-CTF	164	165	165	165	166	166	166	164	164	165
CPMS	1.944	1.941	1.940	1.938	1.936	1.935	1.950	1.934	1.931	1.935
Haute école	6.597	6.625	6.646	6.652	6.655	6.655	6.633	6.580	6.595	6.613
Maternel ordinaire	12.746	12.484	12.185	11.792	11.527	11.410	10.478	9.796	8.906	8.438
Primaire ordinaire	26.753	26.427	26.071	25.647	25.351	25.028	21.863	20.617	19.249	17.755
Promotion sociale	3.679	3.689	3.697	3.700	3.703	3.707	3.716	3.720	3.706	3.706
Secondaire ordinaire	47.531	47.523	47.536	47.338	46.942	46.423	39.988	36.543	34.606	32.092
Spécialisé	13.261	13.506	13.434	13.314	13.180	13.020	11.353	10.488	9.805	9.074
Total général	115.938	115.641	114.966	113.842	112.756	111.639	99.431	93.130	88.243	83.064

ANNEXES III : FIGURES ET TABLEAUX ÉLASTICITÉ DE 1 POUR LES SCÉNARIOS CST ET LOW

Figure 15 : Evolution du nombre total d'ETP dans l'enseignement pour une élasticité de 0,8 et de 1 entre 2025 et 2070 pour le scénario CST

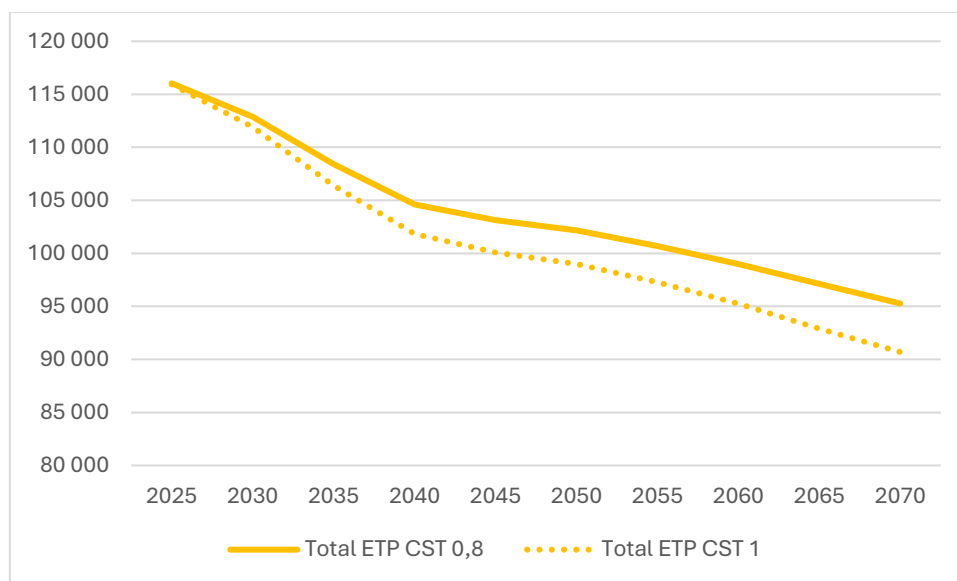


Figure 16 : Evolution du nombre total d'ETP dans l'enseignement pour une élasticité de 0,8 et de 1 entre 2025 et 2070 pour le scénario LOW

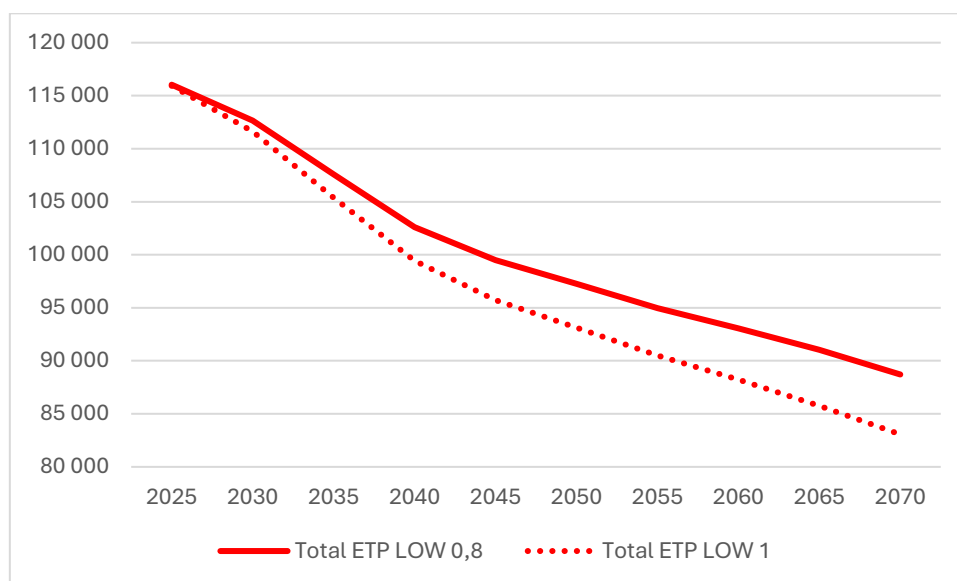


Tableau 14 : Tableau budgétaire à moyen terme et long terme pour le scénario CST avec une élasticité de 1 (en milliers EUR)

	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2040	2050	2060	2070
Recettes hors PE	13 504 800	13 465 467	13 727 807	13 990 668	14 316 414	14 637 734	18 690 042	25 218 213	33 466 126	44 429 955
Dépenses primaires	14 754 607	14 994 268	15 266 364	15 500 699	15 728 095	15 960 238	19 107 196	24 553 407	31 942 744	41 871 309
Solde primaire	-1 249 807	-1 528 801	-1 538 557	-1 510 031	-1 411 681	-1 322 504	-417 155	664 806	1 523 382	2 558 646
Charges d'intérêt	342 221	371 870	442 082	511 631	581 901	650 706	1 094 866	1 379 854	1 739 808	1 721 893
Sous-utilisation	135 800	138 054	140 560	142 717	144 811	146 948	175 923	226 067	294 102	385 515
SNFP	-1 456 228	-1 762 616	-1 840 079	-1 878 946	-1 848 771	-1 826 262	-1 336 098	-488 981	77 676	1 222 268
Corrections SEC	-108 401	-128 719	9 542	9 743	9 936	10 132	12 928	17 343	23 211	31 041
Périmètre	74 300	126 000	157 000	239 000	129 000	131 193	156 117	190 306	231 982	282 784
Solde SEC	-1 490 329	-1 765 335	-1 673 536	-1 630 203	-1 709 835	-1 684 937	-1 167 053	-281 332	332 868	1 536 093
<i>En % recettes</i>	-11,04%	-13,11%	-12,19%	-11,65%	-11,94%	-11,51%	-6,24%	-1,12%	0,99%	3,46%
Dette Maastricht	15 220 501	16 857 117	18 540 196	20 180 141	21 899 912	23 594 981	38 742 220	45 412 134	44 948 911	36 253 961
<i>En % recettes</i>	112,70%	125,19%	135,06%	144,24%	152,97%	161,19%	207,29%	180,08%	134,31%	81,60%

On remarque que l'élasticité de 1 permet au scénario CST d'atteindre l'équilibre du SNFP en 2058, alors qu'il n'atteignait pas l'équilibre sur la période avec une élasticité de 0,8.

Tableau 15 : Différence entre une élasticité de 1 (Tableau 14) et une élasticité 0,8 (Tableau 2) pour le scénario CST (en milliers EUR)

	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2040	2050	2060	2070
Recettes hors PE	0	262	753	1 516	2 227	3 047	12 095	18 619	28 055	40 208
Dépenses primaires	0	-5 581	-14 239	-25 797	-37 883	-51 826	-205 744	-316 722	-477 249	-683 988
Solde primaire	0	5 844	14 993	27 313	40 110	54 872	217 839	335 341	505 304	724 196
Charges d'intérêt	0	-	-191	-673	-1 560	-2 882	-36 789	-134 703	-419 428	-904 699
Sous-utilisation	0	-51	-131	-238	-349	-477	-1 894	-2 916	-4 394	-6 298
SNFP	0	5 792	15 053	27 748	41 321	57 277	252 733	467 128	920 338	1 622 597
Corrections SEC	0	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Périmètre	0	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Solde SEC	0	5 792	15 053	27 748	41 321	57 277	252 733	467 128	920 338	1 622 597
<i>en point de pourcentage</i>	0	0,04	0,11	0,20	0,29	0,39	1,36	1,85	2,75	3,65
Dette Maastricht	0	-5 792	-20 845	-48 593	-89 914	-147 191	-1 787 148	-5 399 226	-12 355 587	-25 238 887
<i>en point de pourcentage</i>	0	-0,05	-0,16	-0,36	-0,65	-1,04	-9,70	-21,56	-37,06	-56,93

En 2030, l'impact sur le solde primaire (54,87 millions EUR) est 13% supérieur à l'impact pour le scénario de référence (48,75 millions EUR, tableau 7). En 2070, il est 55% supérieur (724 millions au lieu de 468).

Tableau 16 : Tableau budgétaire à moyen terme et long terme pour le scénario LOW avec une élasticité de 1 (en milliers EUR)

	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2040	2050	2060	2070
Recettes hors PE	13 504 800	13 453 797	13 705 338	13 954 676	14 263 986	14 565 870	18 184 753	23 973 232	31 572 075	41 421 279
Dépenses primaires	14 754 607	14 994 027	15 264 603	15 495 276	15 717 732	15 944 396	18 931 511	23 999 262	31 068 073	40 660 297
Solde primaire	-1 249 807	-1 540 230	-1 559 264	-1 540 600	-1 453 746	-1 378 526	-746 757	-26 030	504 002	760 982
Charges d'intérêt	342 221	371 870	442 459	512 683	583 966	654 186	1 138 111	1 599 013	2 507 796	3 489 813
Sous-utilisation	135 800	138 052	140 543	142 667	144 715	146 802	174 305	220 965	286 048	374 365
SNFP	-1 456 228	-1 774 048	-1 861 180	-1 910 616	-1 892 996	-1 885 909	-1 710 563	-1 404 078	-1 717 746	-2 354 466
Corrections SEC	-108 401	-128 719	9 542	9 743	9 936	10 132	12 928	17 343	23 211	31 041
Périmètre	74 300	126 000	157 000	239 000	129 000	131 193	156 117	190 306	231 982	282 784
Solde SEC	-1 490 329	-1 776 767	-1 694 637	-1 661 873	-1 754 060	-1 744 584	-1 541 517	-1 196 429	-1 462 554	-2 040 641
<i>En % recettes</i>	-11,04%	-13,21%	-12,36%	-11,91%	-12,30%	-11,98%	-8,48%	-4,99%	-4,63%	-4,93%
Dette Maastricht	15 220 501	16 868 549	18 572 729	20 244 345	22 008 341	23 763 057	40 942 320	54 227 296	67 411 149	85 340 270
<i>En % recettes</i>	112,70%	125,38%	135,51%	145,07%	154,29%	163,14%	225,15%	226,20%	213,52%	206,03%

On remarque que l'élasticité de 1 permet au scénario LOW d'atteindre l'équilibre primaire (pas encore de financement), ce qui n'était pas le cas avec une élasticité de 0,8.

Tableau 17 : Différence entre une élasticité de 1 (Tableau 16) et une élasticité 0,8 (Tableau 4) pour le scénario LOW (en milliers EUR)

	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2040	2050	2060	2070
Recettes hors PE	0	265	772	1 578	2 342	3 220	13 860	23 861	35 892	50 280
Dépenses primaires	0	-5 629	-14 585	-26 839	-39 837	-54 778	-235 778	-405 903	-610 572	-855 327
Solde primaire	0	5 894	15 356	28 416	42 179	57 998	249 638	429 764	646 464	905 607
Charges d'intérêt	0	-	-193	-686	-1 609	-2 998	-39 980	-157 904	-514 248	-1 141 592
Sous-utilisation	0	-52	-134	-247	-367	-504	-2 171	-3 737	-5 622	-7 875
SNFP	0	5 842	15 415	28 855	43 421	60 492	287 446	583 930	1 155 090	2 039 324
Corrections SEC	0	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Périmètre	0	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Solde SEC	0	5 842	15 415	28 855	43 421	60 492	287 446	583 930	1 155 090	2 039 324
<i>en point de pourcentage</i>	0	0,04	0,11	0,21	0,31	0,42	1,59	2,44	3,67	4,94
Dette Maastricht	0	-5 842	-21 257	-50 112	-93 533	-154 024	-1 959 852	-6 338 561	-15 103 162	-31 238 887
<i>en point de pourcentage</i>	0	-0,05	-0,16	-0,38	-0,68	-1,09	-10,96	-26,69	-48,13	-75,76

En 2030, l'impact sur le solde primaire (58 millions EUR) est 19% supérieur à l'impact pour le scénario de référence. En 2070, il est presque deux fois supérieur (855 millions au lieu de 468).

Cahiers de recherche

Série Politique Economique

2006

N°1 – 2006/1	N. Eyckmans, O. Meunier et M. Mignolet	La déduction des intérêts notionnels et son impact sur le coût du capital.
N°2 – 2006/2	R. Deschamps	Enseignement francophone : Qu'avons-nous fait du refinancement ?
N°3 – 2006/3	J. Dubois, C. Janssens, V. Schmitz et R. Deschamps	Les perspectives budgétaires de la Région wallonne de 2006 à 2016.
N°4 – 2006/4	C. Janssens, J. Dubois, V. Schmitz et R. Deschamps	Les perspectives budgétaires de la Région Bruxelles-Capitale de 2006 à 2016.
N°5 – 2006/5	C. Janssens, J. Dubois, V. Schmitz et R. Deschamps	Les perspectives budgétaires de la Commission communautaire française de 2006 à 2016
N°6 – 2006/6	V. Schmitz, J. Dubois, C. Janssens et R. Deschamps	Les perspectives budgétaires de la Communauté française de 2006 à 2016.
N°7 – 2006/7	R. Deschamps	Le fédéralisme belge a-t-il de l'avenir.
N°8 – 2006/8	O. Meunier, M. Mignolet et M-E Mulquin	Les transferts interrégionaux en Belgique : discussion du « Manifeste pour une Flandre indépendante »
N°9 – 2006/9	J. Dubois et R. Deschamps	Comparaisons interrégionale et intercommunautaire des budgets 2006 des entités fédérées.
N°10 – 2006/10	C. Ernaelsteen, M. Mignolet et M-E. Mulquin	Dépenses privées et publiques de recherche et développement : diagnostic et perspectives en vue de l'objectifs de Barcelone

2007

N°11 – 2007/1	O. Meunier, M. Mignolet et M-E. Mulquin	Les transferts interrégionaux en Belgique : une approche historique
N°12 – 2007/2	O. Meunier et M. Mignolet	Mobilité des bases taxables à l'impôt des sociétés.
N°13 – 2007/3	N. Chaidron, M. Mignolet et M-E. Mulquin	Croissance du secteur industriel entre 1995 et 2004 : une comparaison Wallonie – Flandre
N°14 – 2007/4	J. Dubois, C. Janssens, V. Schmitz et R. Deschamps	Les perspectives budgétaires de la Région wallonne de 2007 à 2017.
N°15 – 2007/5	C. Janssens, J. Dubois, V. Schmitz et R. Deschamps	Les perspectives budgétaires de la Région de Bruxelles-Capitale de 2007 à 2017.
N°16 – 2007/6	V. Schmitz, C. Janssens, J. Dubois et R. Deschamps	Les perspectives budgétaires de la Communauté française de 2007 à 2017.
N°17 – 2007/7	C. Janssens, J. Dubois, V. Schmitz et R. Deschamps	Les perspectives budgétaires de la Commission communautaire française de 2007 à 2017.
N°18 – 2007/8	J. Dubois, C. Janssens, V. Schmitz et R. Deschamps	Comparaisons interrégionale et intercommunautaire des budgets de dépenses 2007 des Entités fédérées.
N°19 – 2007/9	O. Meunier, M. Mignolet et M-E. Mulquin	Les transferts interrégionaux en Belgique. Extrait de l'ouvrage intitulé « L'espace Wallonie-Bruxelles. Voyage au bout de la Belgique », sous la direction de B.Bayenet, H.Capron, P.Liégeois (De Boeck Université, 2007)
N°20 – 2007/10	R. Deschamps	Fédéralisme ou scission du pays
N°21 – 2007/11	C. Ernaelsteen, M. Mignolet et M-E. Mulquin	Premières expériences de projections macroéconomiques régionales à l'aide d'une démarche « top-down »

2008

N°22 – 2008/1	C. Ernaelsteen, M. Mignolet et M-E. Mulquin	Financement des Régions, clé IPP et démographie
N°23 – 2008/2	A. Joskin, N. Chaidron, M. Mignolet et M-E. Mulquin	Salaires et coût du travail : constat émergeant des données sectorielles régionales
N°24 – 2008/3	M. Lannoy, M. Mignolet et M-E. Mulquin	Dépenses régionales de R&D : diagnostic et perspectives en vue de l'« objectif de Barcelone ».
N°25 – 2008/4	S. Collet, G. Weickmans et R. Deschamps	Les politiques d'emploi et de formation en Belgique : estimation du coût des politiques wallonnes et comparaisons interrégionales et intercommunautaires.

N°26 – 2008/5	N. Chaidron, M. Mignolet et M-E. Mulquin	Les Revenus Régionaux Bruts (RRB) en Belgique : un exercice d'évaluation sur la période 1995 à 2004.
N°27 – 2008/6	R. Deschamps	La politique de l'emploi et la négociation salariale dans l'Etat fédéral belge. Ce texte est paru dans l'ouvrage : « Réflexions sur le Fédéralisme Social – Gedachten over Sociaal Federalisme », Bea Cantillon ed, ACCO, février 2008.
N°28 – 2008/7	H. Laurent, O. Meunier et M. Mignolet	Quel instrument choisir pour relancer les investissements dans les régions en retard ?
N°29 – 2008/8	J. Dubois, C. Janssens, V. Schmitz et R. Deschamps	Les perspectives budgétaires de la Région wallonne de 2008 à 2018. Ce document a été présenté lors du 17e Congrès des Economistes belges de Langue française (Louvain-la-Neuve, 21 et 22 Novembre 2007).
N°30 – 2008/9	V. Schmitz, J. Dubois, C. Janssens et R. Deschamps	Les perspectives budgétaires de la Communauté française de 2008 à 2018.
N°31 – 2008/10	C. Janssens, J. Dubois, V. Schmitz et R. Deschamps	Les perspectives budgétaires de la Région de Bruxelles-Capitale de 2008 à 2018.
N°32 – 2008/11	C. Janssens, J. Dubois, V. Schmitz et R. Deschamps	Les perspectives budgétaires de la Commission communautaire française de 2008 à 2018.
N°33 – 2008/12	V. Schmitz et R. Deschamps	Financement et dépenses d'enseignement et de recherche fondamentale en Belgique – Evolutions et comparaisons communautaires.
N°34 – 2008/13	R. Deschamps	Enseignement francophone. On peut faire mieux, mais comment ?
N°35 – 2008/14	J. Dubois, C. Janssens, V. Schmitz et R. Deschamps	Comparaisons interrégionale et intercommunautaire des budgets de dépenses 2008 des Entités fédérées
2009		
N°36 – 2009/01	C. Ernaelsteen, M. Mignolet et M-E. Mulquin	La croissance économique du secteur industriel entre 1995 et 2006 : une comparaison Wallonie - Flandre
N°37 – 2009/02	C. Ernaelsteen, M. Dejardin	La performance macroéconomique wallonne. Quelques points de repères
N°38 – 2009/03	J. Dubois, C. Janssens, V. Schmitz, A. de Streel et R. Deschamps	Les perspectives budgétaires de la Région wallonne de 2009 à 2019
N°39 – 2009/04	V. Schmitz, J. Dubois, C. Janssens, A. de Streel et R. Deschamps	Les perspectives budgétaires de la Communauté française de 2009 à 2019
N°40 – 2009/05	C. Janssens, J. Dubois, V. Schmitz, A. de Streel et R. Deschamps	Les perspectives budgétaires de la Région de Bruxelles-Capitale de 2009 à 2019.
N°41 – 2009/06	C. Janssens, J. Dubois, V. Schmitz, A. de Streel et R. Deschamps	Les perspectives budgétaires de la Commission communautaire française de 2009 à 2019.
N°42 – 2009/08 (version détaillée)	N. Chaidron, R. Deschamps, J. Dubois, C. Ernaelsteen, M. Mignolet, M-E. Mulquin, V. Schmitz et A. de Streel	Réformer le financement des Entités fédérées : le modèle CERPE.
N°42 – 2009/08 (version succincte)	N. Chaidron, R. Deschamps, J. Dubois, C. Ernaelsteen, M. Mignolet, M-E. Mulquin, V. Schmitz et A. de Streel	Réformer le financement des Entités fédérées : le modèle CERPE.
2010		
N°43 – 2010/01	V. Schmitz, E. Hermans, C. Janssens, A. de Streel et R. Deschamps	Comparaisons interrégionale et intercommunautaire des budgets de dépenses 2009 des Entités fédérées
N°44 – 2010/02	R. Deschamps	Proposition pour un Fédéralisme plus performant : Responsabilisation, coordination, coopération.
N°45 – 2010/03	E. Hermans, C. Janssens, V. Schmitz, A. de Streel et R. Deschamps	Les perspectives budgétaires de la Région wallonne de 2010 à 2020.
N°46 – 2010/04	V. Schmitz, E. Hermans, C. Janssens, A. de Streel et R. Deschamps	Les perspectives budgétaires de la Communauté française de 2010 à 2020.
N°47 – 2010/05	C. Janssens, E. Hermans, V. Schmitz, A. de Streel et R. Deschamps	Les perspectives budgétaires de la Région de Bruxelles-Capitale de 2010 à 2020.
N°48 – 2010/06	C. Janssens, E. Hermans, V. Schmitz, A. de Streel et R. Deschamps	Les perspectives budgétaires de la Commission communautaire française de 2010 à 2020.
N°49 – 2010/07	R. Deschamps	Un meilleur enseignement en Communauté française – Nous le pouvons si nous le voulons.
N°50 – 2010/08	P. Pousset, M-E. Mulquin et M. Mignolet	La croissance économique du secteur industriel entre 1995 et 2007 : une comparaison Wallonie – Flandre.
N°51 – 2010/09	E. Hermans, V. Schmitz, C. Janssens, A. de Streel et R. Deschamps	Comparaisons interrégionale et intercommunautaire des budgets de dépenses 2010 des Entités fédérées.
2011		
N°52 – 2011/01	C. Janssens, E. Hermans, V. Schmitz, A. de Streel et R. Deschamps	Les Régions disposent d'une large autonomie fiscale : Inventaire des compétences et estimations chiffrées

N°53 – 2011/02	M. Lannoy, M.-E. Mulquin et M. Mignolet	Transferts interrégionaux et soldes nets à financer régionaux belges : quelques considérations arithmétiques et les réalités 2006-2010.
N°54 – 2011/03	E. Hermans, C. Janssens, V. Schmitz, A. de Streel et R. Deschamps	Les perspectives budgétaires de la Région wallonne de 2011 à 2021.
N°55 – 2011/04	V. Schmitz, E. Hermans, C. Janssens, A. de Streel et R. Deschamps	Les perspectives budgétaires de la Communauté française de 2011 à 2021.
N°56 – 2011/05	C. Janssens, E. Hermans, V. Schmitz, A. de Streel et R. Deschamps	Les perspectives budgétaires de la Région de Bruxelles-Capitale de 2011 à 2021.
N°57 – 2011/06	C. Janssens, E. Hermans, V. Schmitz, A. de Streel et R. Deschamps	Les perspectives budgétaires de la Commission communautaire française de 2011 à 2021.
N°58 – 2011/07	M.-E. Mulquin et K. Senger	Interregional transfers and economic convergence of regions.
N°59 – 2011/08	C. Ernaelsteen, M. Mignolet, M.-E. Mulquin et P. Pousset	Les dynamiques de croissance régionale : Flandre et Wallonie font jeu égal. Que cachent ces observations ? - Analyse de la croissance du secteur marchand en Wallonie et en Flandre entre 2003 et 2008.
N°60 – 2011/09	E. Hermans, V. Schmitz, B. Scoreneau, A. de Streel et R. Deschamps	Comparaisons interrégionale et intercommunautaire des budgets de dépenses 2011 des Entités fédérées.
2013		
N°61 – 2013/01	B. Scoreneau, S. Thonet, V. Schmitz et R. Deschamps	Comparaisons interrégionale et intercommunautaire des budgets de dépenses 2012 des Entités fédérées.
N°62 – 2013/02	S. Thonet, B. Scoreneau, V. Schmitz et R. Deschamps	L'autonomie fiscale des Régions : Inventaire des compétences et estimations chiffrées.
N°63 – 2013/03	B. Scoreneau, V. Schmitz et R. Deschamps	The structure of expenditure of the Regions and Communities in Belgium : a comparison 2002-2011 (in « The Return of the Deficit, Public Finance in Belgium over 2000-2010 »).
N°64 – 2013/04	S. Thonet, B. Scoreneau, V. Schmitz et R. Deschamps	Comparaisons interrégionale et intercommunautaire des budgets de dépenses 2013 des Entités fédérées.
N°65 – 2013/05	I. Clerbois, C. Ernaelsteen, P. Pousset, M. Dejardin et M. Mignolet (CERPE), S. Avanzo, J. Bouajaja, L. de Wind, S. Flament, P. Kestens, R. Plasman et I. Tojerow (DULBEA)	La 6ème réforme de l'Etat : Impact budgétaire du transfert de compétences et des nouvelles modalités de financement.
N°66 – 2013/06	S. Thonet, B. Scoreneau, V. Schmitz et R. Deschamps	Les perspectives budgétaires de la Wallonie de 2013 à 2023 tenant compte de la 6ème réforme de l'Etat.
N°67 – 2013/07	V. Schmitz, S. Thonet, B. Scoreneau et R. Deschamps	Les perspectives budgétaires de la Fédération Wallonie-Bruxelles de 2013 à 2023 tenant compte de la 6ème réforme de l'Etat.
N°68 – 2013/08	B. Scoreneau, V. Schmitz, S. Thonet et R. Deschamps	Les perspectives budgétaires de la Région de Bruxelles-Capitale de 2013 à 2023 tenant compte de la 6ème réforme de l'Etat.
N°69 – 2013/09	B. Scoreneau, V. Schmitz, S. Thonet et R. Deschamps	Les perspectives budgétaires de la Commission communautaire française de 2013 à 2023 tenant compte de la 6ème réforme de l'Etat.
N°70 – 2013/10	C. Ernaelsteen, I. Clerbois, M. Dejardin et M. Mignolet	Dépenses privées et publiques de R&D en Belgique – Diagnostic en vue de l'objectif « Europe 2020 ».
N°71 – 2013/11	B. Scoreneau, V. Schmitz, S. Thonet et R. Deschamps	La 6ème réforme de l'Etat : Perspectives budgétaires de la Communauté française et des Régions wallonne et bruxelloise et enjeux pour leurs politiques budgétaires.
N°72 – 2013/12	C. Ernaelsteen, M. Romato	Disparités régionales d'inflation ressentie par les ménages en Belgique : constat pour la Belgique 2000- 2011.
2014		
N°73 – 2014/01	V. Schmitz, R. Deschamps	Financement et dépenses d'enseignement et de recherche fondamentale en Belgique : évolution et comparaisons communautaires et internationales.
Hors-série - 2014	S. Avanzo, J. Bouajaja, I. Clerbois, L. de Wind, C. Ernaelsteen, S. Flament, E. Lecuivre, C. Podgornik, P. Pousset, V. Schmitz, S. Thonet, M. Dejardin, R. Deschamps, P. Kestens, M. Mignolet, R. Plasman et I. Tojerow	La 6ème réforme de l'Etat : Modalités nouvelles de financement, transfert de compétences et impact budgétaire.
N°74 – 2014/02	R. Deschamps	Un meilleur enseignement : nous le pouvons si nous le voulons.
N°75 – 2014/03	I. Clerbois, C. Ernaelsteen, M. Dejardin, et M. Mignolet	Croissance économique wallonne sur la période 2009-2012 : une idiosyncrasie wallonne ?
N°76 – 2014/04	C. Podgornik, E. Lecuivre, S. Thonet et R. Deschamps	Comparaisons interrégionale et intercommunautaire des budgets de dépenses 2014 des Entités fédérées.

2015		
N°77 – 2015/01	C. Ernaelsteen, M.-E. Mulquin, M. Mignolet et M. Romato	Les transferts interrégionaux en Belgique : Questions méthodologiques et réalités 2007-2012.
N°78 – 2015/02	S. Thonet, E. Lecuivre, C. Podgornik et R. Deschamps	Les perspectives budgétaires de la Wallonie de 2015 à 2025.
N°79 – 2015/03	E. Lecuivre, C. Podgornik, S. Thonet et R. Deschamps	Les perspectives budgétaires de la Fédération Wallonie-Bruxelles de 2015 à 2025.
N°80 – 2015/04	C. Podgornik, E. Lecuivre, S. Thonet et R. Deschamps	Les perspectives budgétaires de la Région de Bruxelles-Capitale de 2015 à 2025.
2016		
N°81 – 2016/01	S. Thonet, E. Lecuivre, C. Podgornik et R. Deschamps	Comparaisons interrégionale et intercommunautaire des budgets de dépenses 2015 des Entités fédérées.
N°82 – 2016/02	S. Thonet, E. Lecuivre, C. Podgornik et R. Deschamps	Les perspectives budgétaires de la Wallonie de 2016 à 2026.
N°83 – 2016/03	E. Lecuivre, C. Podgornik, S. Thonet et R. Deschamps	Les perspectives budgétaires de la Fédération Wallonie-Bruxelles 2016 à 2026.
N°84 – 2016/04	C. Podgornik, E. Lecuivre, S. Thonet et R. Deschamps	Les perspectives budgétaires de la Région de Bruxelles-Capitale de 2016 à 2026.
N°85 – 2016/05	F. Caruso, D. Delaunoy, C. Ernaelsteen, M. Mignolet et M.-E. Mulquin	Revenus régionaux en Belgique et soldes régionaux de revenus en provenance du reste du monde
2017		
N°86 – 2017/01	C. Ernaelsteen, M.-E. Mulquin, M. Romato	Les recettes de l'IPP et leur ventilation régionale sur la période 2006-2014 : une stabilité mouvementée
N°87 – 2017/02	S. Thonet, E. Lecuivre, C. Kozicki Sous la direction de H. Bogaert	Les perspectives budgétaires de la Wallonie de 2017 à 2027.
N°88 – 2017/03	E. Lecuivre, C. Kozicki, S. Thonet Sous la direction de H. Bogaert	Les perspectives budgétaires de la Fédération Wallonie-Bruxelles de 2017 à 2027.
N°89 – 2017/04	C. Kozicki, E. Lecuivre, S. Thonet Sous la direction de H. Bogaert	Les perspectives budgétaires de la Région de Bruxelles-Capitale de 2017 à 2027.
N°90 – 2017/05	E. Lecuivre et H. Bogaert	Les investissements publics belges dans le cadre budgétaire et comptable européen.
2018		
N°91 – 2018/01	I. Clerbois, C. Ernaelsteen, M. Dejardin	Dépenses privées et publiques de R&D en Belgique – Nouveau diagnostic en vue de l'objectif « Europe 2020 ».
N°92 – 2018/02	C. Kozicki, E. Lecuivre, D. Viroux Sous la direction de H. Bogaert	Les perspectives budgétaires de la Wallonie de 2018 à 2028.
N°93 – 2018/03	E. Lecuivre, C. Kozicki, D. Viroux Sous la direction de H. Bogaert	Les perspectives budgétaires de la Fédération Wallonie-Bruxelles de 2018 à 2028.
N°94 – 2018/04	D. Viroux, C. Kozicki, E. Lecuivre Sous la direction de H. Bogaert	Les perspectives budgétaires de la Région de Bruxelles-Capitale de 2018 à 2028.
2019		
N°95 – 2019/01	M. Pourtois Sous la direction de H. Bogaert	Etude comparative du financement public des universités en Belgique, aux Pays-Bas et en Allemagne
N°96 – 2019/02	C. Kozicki, E. Lecuivre, M. Pourtois, D. Van Hoolandt Sous la direction de H. Bogaert	Les perspectives budgétaires de la Wallonie de 2019 à 2024.
N°97 – 2019/03	E. Lecuivre, C. Kozicki, M. Pourtois, D. Van Hoolandt Sous la direction de H. Bogaert	Les perspectives budgétaires de la Fédération Wallonie-Bruxelles de 2019 à 2024.
N°98 – 2019/04	M. Pourtois, C. Kozicki, E. Lecuivre, D. Van Hoolandt Sous la direction de H. Bogaert	Les perspectives budgétaires de la Région de Bruxelles-Capitale de 2019 à 2024.
2020		
N°99 – 2020/01	C. Kozicki, D. Van Hoolandt, S. Decrop, E. Lecuivre Sous la direction de H. Bogaert	L'impact du Covid-19 sur les perspectives budgétaires de la Région wallonne, de la Fédération Wallonie-Bruxelles et de la Région de Bruxelles-Capitale.
2021		
N°100 – 2021/01	C. Kozicki, G. El Mahi, J. Voglaire, S. Decrop et E. Lecuivre Sous la direction de H. Bogaert	Les perspectives budgétaires de la Wallonie de 2021 à 2026.
N°101 – 2021/02	G. El Mahi, C. Kozicki, J. Voglaire, S. Decrop, et E. Lecuivre Sous la direction de H. Bogaert	Les perspectives budgétaires de la Fédération Wallonie-Bruxelles de 2021 à 2026.
N°102 – 2021/03	J. Voglaire, S. Decrop, G. El Mahi, C. Kozicki et E. Lecuivre Sous la direction de H. Bogaert	Les perspectives budgétaires de la Région Bruxelles-Capitale de 2021 à 2026.
2022		
N°103 – 2022/01	E. Lecuivre et D. Van Hoolandt	L'impact de la 6ème réforme de l'Etat sur le financement

	Sous la direction de H. Bogaert	des entités fédérées : Estimations dans le cadre des négociations et premières observations statistiques.
N°104 – 2022/02	G. El Mahi, C. Kozicki, E. Lecuivre et J. Voglaire	Les perspectives budgétaires de la Fédération Wallonie-Bruxelles de 2022 à 2027.
N°105 – 2022/03	S. Thonet	Les perspectives budgétaires du Pouvoir fédéral de 2022 à 2027
N°106 – 2022/04	Sous la direction de M. Mignolet et M. Dejardin C. Kozicki, G. El Mahi, J. Voglaire et E. Lecuivre	Les perspectives budgétaires de la Wallonie de 2022 à 2027
N°107 – 2022/05	Sous la direction de H. Bogaert J. Voglaire, G. El Mahi, C. Kozicki et E. Lecuivre	Les perspectives budgétaires de la Région Bruxelles-Capitale de 2022 à 2027
Hors-série – 2022/06	Sous la direction de H. Bogaert H. Bogaert, G. El Mahi, C. Kozicki, E. Lecuivre, J. Voglaire, M. Dejardin, M. Mignolet, C. Valenduc, M. Coppé, A. Dumont, C. Gérard, M. Lombet, S. Thonet, B. Bayenet, I. Tojerow, O. Bertrand, J. Carlier, M. Fontaine, T. Murphy, M. Pierrot, M. Bourgeois, X. Miny	Étude des implications financières, institutionnelles et opérationnelles du transfert vers la Région de Bruxelles-Capitale des compétences communautaires dans le cadre d'une possible 7ème réforme de l'État
2023		
N°108 – 2023/01	C. Valenduc	La fiscalité locale en Belgique : externalités contraignantes et autonomie fiscale
N°109 – 2023/02	S. Thonet	Les perspectives budgétaires du Pouvoir fédéral de 2023 à 2028
N°110 – 2023/03	Sous la direction de M. Mignolet et M. Dejardin G. El Mahi, C. Kozicki, E. Lecuivre et F. Meuwissen	Les perspectives budgétaires de la Fédération Wallonie-Bruxelles de 2023 à 2028
N°111 – 2023/04	Sous la direction de H. Bogaert C. Kozicki, G. El Mahi, E. Lecuivre et F. Meuwissen	Les perspectives budgétaires de la Wallonie de 2023 à 2028
N°112 – 2023/05	Sous la direction de H. Bogaert F. Meuwissen, G. El Mahi, C. Kozicki et E. Lecuivre	Les perspectives budgétaires de la Région Bruxelles-Capitale de 2023 à 2028
2024		
N°113 – 2024/01	Sous la direction de H. Bogaert N. Nerinckx, L. Collot, C. Franc et E. Lecuivre	Les perspectives budgétaires de la Fédération Wallonie-Bruxelles de 2024 à 2029.
N°114 – 2024/02	Sous la direction de H. Bogaert L. Collot, C. Franc, E. Lecuivre et N. Nerinckx	Les perspectives budgétaires de la Wallonie de 2024 à 2029.
N°115 – 2024/03	Sous la direction de H. Bogaert C. Franc, L. Collot, E. Lecuivre et N. Nerinckx	Les perspectives budgétaires de la Région de Bruxelles-Capitale de 2024 à 2029.
N°116 – 2024/04	Sous la direction de H. Bogaert N. Nerinckx, L. Collot, C. Franc et E. Lecuivre	Les perspectives budgétaires de la Commission communautaire française de 2024 à 2029.
N°117 – 2024/05	Sous la direction de H. Bogaert L. Collot, C. Franc, E. Lecuivre et N. Nerinckx	Les perspectives budgétaires de la Commission communautaire commune de 2024 à 2029.
N°118 – 2024/06	Sous la direction de H. Bogaert E. Lecuivre, J.-M. Paul et H. Bogaert Avec la collaboration de A. Dufays et C. Caytan	MaSala : Simulateur de la masse salariale dans l'enseignement en Fédération Wallonie-Bruxelles – Méthodologie, perspectives et scénarios
2025		
N°119 – 2025/01	L. Broquet	Note exploratoire sur la responsabilisation budgétaire de l'entité I, des Régions et des Communautés
N°120 – 2025/02	Sous la direction de H. Bogaert N. Nerinckx, G. Carlier, N. Paulus et E. Lecuivre	Les perspectives budgétaires de la Fédération Wallonie-Bruxelles de 2025 à 2030
N°121 – 2025/03	Sous la direction de H. Bogaert N. Nerinckx, G. Carlier, N. Paulus et E. Lecuivre	Les perspectives budgétaires de la Région Wallonne de 2025 à 2030
2026		
N°122 – 2026/01	G. Carlier	Finances publiques de la Région Bruxelles-Capitale : trajectoire et dérapage budgétaire (2010-2024).
N°123 – 2026/02	Sous la direction de H. Bogaert N. Nerinckx	Fédération Wallonie-Bruxelles : quand la baisse démographique pèse sur les finances.